



**BULLETIN**  
DE LA  
**COMMUNAUTE EUROPEENNE**  
**DU CHARBON ET DE L'ACIER**  
**HAUTE AUTORITE**

**N° 45**

**LUXEMBOURG**

8<sup>e</sup> année - N° 6

**BULLETIN**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE EUROPEENNE**  
**DU CHARBON ET DE L'ACIER**  
**HAUTE AUTORITE**

**N° 45**

**LUXEMBOURG**

8<sup>e</sup> année - N° 6

## AVIS AU LECTEUR

*Ce numéro du Bulletin est consacré à la période de fin juillet à mi-novembre 1963. Il publie un compte rendu succinct de l'activité de la C.E.C.A. durant cette période pour la plupart des domaines de sa compétence.*

*La rédaction du présent numéro a été clôturée le 15 novembre 1963. Elle coïncide avec les travaux de préparation du Douzième Rapport général qui fera le point des activités de la période allant du 1er février 1963 au 31 janvier 1964.*

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>DECLARATION DE LA HAUTE AUTORITE A L'OCCASION DU DECES DE M. ROBERT SCHUMAN</u>	5
II. <u>LES CONDITIONS NECESSAIRES A UN TRAVAIL POSITIF ET FECOND</u> par le professeur Dino Del Bo, président de la Haute Autorité	7
III. <u>ACTIVITES DE LA C. E. C. A. DE FIN JUILLET A MI-NOVEMBRE 1963</u>	11
- Activités des Institutions	11
- Relations extérieures	18
- Problèmes de l'énergie	21
- Marché commun du charbon et de l'acier	25
- Ententes et concentrations	43
- Transports	46
- Recherche technique	47
- Problèmes du travail	50
IV. <u>ANNEXE STATISTIQUE ET GRAPHIQUES</u>	57
V. <u>ORGANISATION DE LA HAUTE AUTORITE ET DE SES SERVICES ADMINISTRATIFS</u>	65
VI. <u>REMARQUES SUR LA PARUTION DU BULLETIN</u>	77



Luxembourg, le 4 septembre 1963

DECLARATION DE LA HAUTE AUTORITE  
A L'OCCASION DU DECES DE M. ROBERT SCHUMAN

C'est avec la plus profonde émotion que la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier vient d'apprendre le décès de M. Robert SCHUMAN dont la vision politique et la foi inébranlable sont à l'origine de notre Communauté ainsi que des deux autres - la Communauté économique européenne et l'Euratom - qui sont la continuation logique et le développement.

En ce moment de vive douleur, notre pensée va à l'homme qui, en sa qualité de ministre des affaires étrangères d'un grand pays européen prononça, il y a treize ans les paroles qui devaient mettre un terme à une époque historique et à des coutumes politiques dépassées pour ouvrir une ère fondée sur la conciliation et sur la féconde collaboration entre les peuples d'une Europe qui a finalement compris son unité de destin, de civilisation et d'espérance.

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier voit aussi en Robert SCHUMAN l'éminent président du premier Parlement européen qui sut orienter ses travaux dans les années difficiles. Elle est convaincue que sa vision politique conserve toute sa valeur et que l'oeuvre qu'il a entamée reste encore à poursuivre.

Le souvenir de Robert SCHUMAN, père de l'idée européenne, continuera à inspirer tous ceux qui croient à la nécessité et à la possibilité de construire une Europe unie et solidaire dans le monde contemporain.



LES CONDITIONS NECESSAIRES A  
UN TRAVAIL POSITIF ET FECOND

Déclaration faite par le président de la Haute Autorité de la C. E. C. A. , M. Dino DEL BO, lors de sa prise de fonctions à Luxembourg le 23 octobre 1963.

Monsieur le Président, chers collègues de la Haute Autorité,

Mon premier devoir est de vous exprimer mes vifs remerciements pour l'accueil très aimable que vous m'avez réservé. M. le Président a attribué une importance fondamentale au fait que j'aie été délégué pour compléter l'exécutif de cette Communauté qui, nous le savons tous, a représenté la première contribution à l'intégration économique de l'Europe. Je désire en cet instant souligner l'engagement conscient que je prends, en assumant une présidence que je souhaite mener dans le respect le plus scrupuleux du système collégial : système collégial qui représente essentiellement pour moi un avantage particulier en ce sens que je pourrai me prévaloir de votre sagesse et de votre grande expérience. Je n'ignore pas que certains de mes nouveaux collègues exercent leur charge depuis le jour de l'entrée en fonctions de la Haute Autorité, et je sais par conséquent que les Européens leur doivent beaucoup. A cette occasion, je désire également, bien qu'il ne soit pas officiellement représenté ici, saluer le personnel de la Haute Autorité : personnel hautement qualifié, à la collaboration duquel l'exécutif de la C. E. C. A. a toujours pu faire largement appel et auquel dès maintenant j'entends témoigner le maximum de confiance.

Mes contacts avec la Communauté du charbon et de l'acier ne sont point tout à fait nouveaux. Après la catastrophe de Marcinelle, cause de tant de deuils douloureux, surtout pour le peuple belge et le



peuple italien, j'ai eu l'occasion de demander à votre Communauté de convoquer une conférence pour la sécurité du travail dans les mines. A cette occasion, j'ai eu le grand honneur d'être reçu par le président Finet et de voir les demandes du gouvernement de mon pays acceptées par les membres de la Haute Autorité. Aujourd'hui, ma responsabilité est plus grande, mon engagement est différent : il s'agit de responsabilités et d'engagements de caractère supranational et donc essentiellement communautaire. Je suis parfaitement conscient du fait que vous avez souligné, Monsieur le Président, le moment difficile que la Communauté charbon-acier traverse actuellement. Si je ne me trompe, c'est depuis 1958 qu'a commencé à se manifester dans le domaine de la production charbonnière un malaise auquel la Haute Autorité a su jusqu'ici faire face d'une manière efficace, en suggérant et en mettant en oeuvre les instruments susceptibles d'aider l'industrie charbonnière à s'adapter aux tâches nouvelles les plus ardues. En même temps, l'exécutif de la C. E. C. A. s'est préoccupé d'obtenir un important résultat d'ordre humain, à savoir une plus grande protection économique du mineur; pour atteindre ce résultat, il n'a pas hésité à réclamer, et il a obtenu, la révision du Traité. La Haute Autorité a d'autre part accordé aux producteurs des aides financières pour accroître la productivité des mines.

Mais les difficultés, je crois, ne s'arrêtent pas là. Au cours des dernières années, de nouvelles formes d'énergie, faisant concurrence au charbon, sont apparues en masse sur la scène européenne et mondiale. C'est ce qui m'amène ici à aborder le problème d'une politique de l'énergie, et il est significatif que, pour l'orientation et le développement de cette politique, la plus grande responsabilité ait été confiée à la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il faudra, je pense, obtenir que les gouvernements intéressés mettent en oeuvre une telle politique : n'oublions pas que le Traité de Paris vise à réaliser le maximum possible de bien-être, de production, de prospérité économique dans le secteur spécifique du charbon et de l'acier, mais n'oublions pas surtout que la production charbonnière de la

Communauté devra être considérée comme indispensable à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe. Tout ceci certes pose le problème de la révision du Traité, comme le pose également cette difficulté naissante que, si je ne m'abuse, la Haute Autorité est précisément en train d'étudier ces jours-ci dans le domaine de l'acier. Chacun sait que les situations sont différentes selon les divers Etats membres de la Communauté, mais je pense que les préoccupations sont identiques et que, surtout, l'action de la Haute Autorité doit être une action authentiquement communautaire. Nous ne devons pas sous-estimer le fait que, si la Communauté est importatrice d'acier, elle en est également une grande exportatrice, comme d'ailleurs pour presque tous les produits. Là encore, une révision du Traité sera peut-être considérée comme nécessaire et devra par conséquent être soumise aux divers gouvernements nationaux comme indispensable, si l'on veut confier à la Haute Autorité cette tâche de coordination des politiques commerciales, qui est d'une importance fondamentale à l'époque actuelle.

Vous avez enfin, Monsieur le Président, fait allusion aux problèmes politiques qui, plus que politiques, sont peut-être des problèmes institutionnels : la fusion des exécutifs, sujet dont on se préoccupe, et sur lequel les représentants permanents des différents Etats ont été chargés de rédiger un projet. La Haute Autorité participe à cette discussion et vous avez précisé, Monsieur le Président, les arguments exacts que la Haute Autorité soutient. Une simple fusion administrative des exécutifs superficielle, épidermique, n'aurait aucun sens si elle ne devait pas s'accompagner d'une authentique fusion des Communautés. Opération au cours de laquelle, je tiens à le préciser, la Haute Autorité ne doit pas se laisser aller à un renoncement quelconque, mais doit au contraire, à mon avis, gagner du terrain en développant certains principes du Traité. Elle ne doit aucunement renoncer, parce que le caractère supranational qui caractérise la Haute Autorité et qui, en un certain sens, la distingue d'une manière positive des exécutifs des deux autres Communautés, doit être sauvegardé coûte que coûte; il faut,

d'autre part, réaliser quelques conquêtes, car il est nécessaire que, notamment dans le domaine du charbon et de l'acier, compte tenu de l'importance particulière que revêt le problème des rapports avec les pays tiers, la Haute Autorité ou, demain, l'exécutif européen unique puisse être investi de la tâche de coordonner les politiques commerciales.

Nous venons d'énumérer brièvement ces problèmes, Monsieur le Président; problèmes que, je m'empresse de le souligner, je ne serais pas en mesure de résoudre seul. A cette occasion, je désire vous faire part de ma certitude de pouvoir compter sur votre précieuse collaboration, certain que je suis que nous pourrons ensemble poursuivre le travail commun dans l'intérêt de l'Europe démocratique, en souhaitant qu'il puisse le plus rapidement possible s'avérer positif et



---

Dino DEL BO

Président de la Haute Autorité

## I N S T I T U T I O N S

### HAUTE AUTORITE

#### Le professeur Del Bo, président de la Haute Autorité

Le 8 octobre 1963, les gouvernements des Etats membres ont nommé M. le professeur Dino Del Bo membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Le lendemain, après consultation de la Haute Autorité, ils ont nommé M. Del Bo président du collège en remplacement de M. Piero Malvestiti, démissionnaire. La nomination de M. Del Bo comme président de la Haute Autorité est valable pour la durée des mandats de M. Malvestiti restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 14 septembre 1965 en tant que membre et jusqu'au 19 décembre 1963 en tant que président de la Haute Autorité.

M. Del Bo a pris ses fonctions lors d'une réunion spéciale de la Haute Autorité le 23 octobre 1963 à Luxembourg. Le vice-président de la Haute Autorité, M. Albert Coppé, lui a souhaité la bienvenue au nom du collège.

Le 5 novembre, le nouveau président de la Haute Autorité a prêté serment devant la Cour de justice des Communautés européennes réunie en audience publique sous la présidence de M. le professeur A. M. Donner et a prononcé la formule d'engagement prévue à l'article 9 du traité de Paris.

#### Réponse à une question parlementaire

La Haute Autorité a répondu à la question écrite n° 80 formulée par Mme Gennai Tonietti et M. Pedini au sujet de la répartition, par nationalités, des fonctionnaires de ses services. Les honorables parlementaires avaient posé la même question aux Commissions de la C.E.E. et d'Euratom.

Dans sa réponse, qui a été publiée dans le Journal officiel des Communautés (1), la Haute Autorité souligne que sa politique de recrutement ne saurait se concevoir en fonction d'une répartition en quatre groupes numériquement équivalents et que les compétences attribuées à la C.E.C.A. requièrent un personnel hautement spécialisé concernant

---

(1) Voir Journal officiel des Communautés européennes du 13 novembre 1963 (6e année, n° 163).

deux secteurs particuliers de l'économie. La Haute Autorité assure qu'elle veille à ce qu'un étalement géographique aussi large que possible soit maintenu dans les recrutements, ce que montre le tableau de répartition par nationalités des effectifs :

Catégorie	Grade	Nationalité							Total
		Allemands	Belges	Français	Italiens	Luxembourgeois	Néerlandais	Diverses	
A	1 + 2	11	7	13	6	3	5	-	45
	3 à 8	53	34	35	23	15	18	-	178
	Total	64	41	48	29	18	23	-	223
LA (cadre linguistique)	3 à 8	27	5	15	13	1	13	2	76
B	1 à 5	47	22	34	15	33	15	1	167
C	1 à 5	70	34	57	38	108	23	3	333
D	1 à 4	8	-	7	6	22	3	1	47
	Total général	216	102	161	101	182	77	7	846

#### TRAVAUX INTEREXECUTIFS

##### Service juridique

Le Conseil d'administration du service juridique commun s'est réuni le 12 juillet 1963 à Bruxelles et a examiné un certain nombre de questions de personnel intéressant notamment le recrutement de nouveaux fonctionnaires juristes pour la C. E. E.

### Service d'Information

Le Conseil d'administration du Service commun de Presse et d'Information s'est réuni le 1er octobre 1963 à Bruxelles. Il a mis la dernière main aux propositions relatives aux activités d'information pour 1964 soumises aux Exécutifs pour transmission au Conseil de Bruxelles.

L'une de ces propositions concerne la création d'un groupe d'experts nationaux qui se réunira périodiquement avec les porte-parole des Exécutifs et le Service commun d'Information afin de donner des avis en matière de politique d'information des Communautés. La Haute Autorité, lors de sa séance du 2 octobre 1963, s'est déclarée d'accord avec la création de ce groupe d'experts, mais a souligné qu'elle considère que ce groupe ne saurait avoir qu'un caractère strictement consultatif et que les questions relatives aux activités spécifiques de son propre porte-parole ne sauraient faire l'objet de discussions au sein de ce groupe.

### Politique énergétique

Le groupe de travail interexécutif "Energie" s'est réuni le 12 septembre 1963 à Bruxelles. Il a procédé à un échange de vues sur les principes et les objectifs devant orienter les propositions que le Comité spécial du Conseil de ministres est appelé à soumettre au Conseil.

## COMITE CONSULTATIF

### 85e session

Réuni les 8 et 9 octobre 1963 à Luxembourg sous la présidence de M. Heinz Kegel, le Comité consultatif a entendu l'exposé trimestriel de la Haute Autorité sur la situation du marché du charbon et de l'acier. Il a examiné les programmes prévisionnels pour le 4e trimestre 1963 et a donné consultation, en adoptant une résolution, sur le Mémoire sur la politique énergétique présenté en juin 1962 par les trois Exécutifs européens (1).

---

(1) Voir ci-dessous sous "Problèmes de l'énergie".

En outre, le Comité consultatif a exprimé ses avis sur quatre projets de recherche technique qui seront effectués avec l'aide financière de la Haute Autorité. Enfin, le Comité a invité son Bureau à prendre contact avec la Haute Autorité pour que celle-ci le saisisse pour l'examen des problèmes relatifs à la révision du traité C.E.C.A.

## PARLEMENT EUROPEEN

### Session de septembre

Consulté par le Conseil de la C.E.E. sur la Convention d'association avec les Etats africains et malgache, qui a été signée par les parties contractantes le 20 juillet 1963, le Parlement s'est réuni en séance plénière le 16 septembre 1963 pour donner cette consultation(1).

Cette session a débuté par un hommage rendu à la mémoire du président Robert Schuman par M. Martino, président du Parlement. Se sont associés à cet hommage, M. Luns, ministre des affaires étrangères du gouvernement des Pays-Bas pour les Conseils, M. De Groote, membre de la Commission d'Euratom pour les trois Exécutifs et M. Poher, président du Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, au nom des groupes politiques du Parlement.

### 10e Réunion jointe

Les 17 et 18 septembre, le Parlement européen et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ont tenu la réunion jointe annuelle. Le rapport d'activité du Parlement européen, qui avait été établi par M. Biesheuvel, nommé entretemps membre du gouvernement des Pays-Bas, a été présenté par M. Furler. M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom, M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité et M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E. ont présenté des exposés au nom de leurs Exécutifs. M. Struye, président et rapporteur de la Commission politique de l'Assemblée consultative a ouvert le débat qui a été marqué par de nombreuses interventions (2).

---

(1) Journal officiel des Communautés européennes du 28 septembre 1963 (6e année - n° 139).

(2) Ces débats seront publiés dans le compte rendu in extenso des séances.

Session d'octobre

Le Parlement a repris ses travaux du 14 au 18 octobre à Strasbourg sous la présidence de M. Vendroux. A l'ouverture de la session, le Parlement a commémoré les victimes de la catastrophe de la Vallée de la Piave en Italie.

Il convient de signaler spécialement la résolution que le Parlement a votée sur la politique énergétique proposée par le Mémoire des Exécutifs du 25 juin 1962. Le débat sur cette question a été introduit sur rapport de M. Leemans (1).

Sur rapport de M. Weinkamm, le Parlement a voté une résolution concernant l'avis des Conseils de la C.E.E.A. et de la C.E.E. prévoyant une série de réductions sur des postes budgétaires du Parlement européen pour 1964. Dans sa résolution, le Parlement demande le rétablissement d'un certain nombre de crédits accordés à l'avant-projet de ce budget (2).

Le Parlement a voté, en outre, un certain nombre d'autres résolutions concernant l'association avec la Grèce, le Sixième Rapport général de la C.E.E. et a donné des avis sur des questions telles que l'harmonisation des législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, la prorogation du délai de déclaration de certaines ententes dans le cadre de la C.E.E. et les poids et dimensions des véhicules routiers, etc...

## CONSEIL SPECIAL DE MINISTRES

90e session

Le Conseil s'est réuni le 15 juillet 1963, sous la présidence de M. Antoine Spinoy, ministre des affaires économiques et de l'énergie du Royaume de Belgique.

Il a donné cinq avis conformes sollicités par la Haute Autorité au titre de l'article 55 du traité en vue de l'affectation d'un montant

---

(1) Voir ci-dessous, "Problèmes de l'énergie".

(2) Journal officiel des Communautés européennes du 30 octobre 1963 (6e année - n° 157).



total de près de 3,5 millions de dollars provenant du prélèvement en faveur de cinq projets de recherche technique (1).

En second lieu, le Conseil a entendu une déclaration de la Haute Autorité sur la nécessité, pour la Communauté, de rester vigilante en ce qui concerne l'évolution de la situation sur le marché sidérurgique et de poursuivre ses efforts dans la voie où elle s'était engagée par sa décision du 6 juin 1963 (2). Le Conseil a décidé d'appliquer à la fonte et au ferro-manganèse carburé les mesures d'urgence adoptées à cette date pour d'autres produits sidérurgiques.

Le Conseil a entendu une brève communication de la Haute Autorité relative au programme prévisionnel "Charbon" pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1963. Enfin, en tant que représentants des gouvernements des Etats membres, ils ont décidé de prolonger jusqu'au 31 octobre 1963 la suspension de l'interdiction d'exportation de ferraille vers les pays tiers.

#### 91e session

Réuni le 7 octobre 1963 sous la présidence de M. MAURICE-BOKANOWSKI, ministre de l'industrie de la République française, le Conseil a d'abord donné l'avis conforme sollicité par la Haute Autorité au titre de l'article 55 du traité en vue de l'affectation d'un montant de près de 110 000 dollars provenant du prélèvement en faveur de la continuation d'un projet de recherche technique (3).

Le Conseil a décidé, sur proposition de la Haute Autorité, de regrouper, avec effet du 1er janvier 1964, quelques sous-positions tarifaires relatives aux tôles laminées à chaud décapées et non décapées.

Au cours de cette session, le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur un projet, présenté par la délégation allemande, de protocole transitoire entre les membres de la C.E.C.A. relatif à des dispositions spéciales et temporaires visant à atteindre les objectifs fixés dans le traité de Paris. Le Conseil a donné à sa Commission de préparation mandat d'examiner cette proposition et de lui faire rapport.

En ce qui concerne la situation du marché sidérurgique, le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur les mesures susceptibles d'être prises dans ce domaine. Il a chargé son Comité ad hoc de rechercher toutes les mesures concrètes et pratiques à effets immédiats.

---

(1) Voir Bulletin 43, sous "Recherche technique".

(2) Bulletin 43, éditorial de M. Wehrer, membre de la Haute Autorité.

(3) Ce projet porte sur l'adaptation aux mines de fer de Lorraine d'un "mineur continu".

Enfin, les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, ont décidé de reconduire une nouvelle fois, jusqu'au 31 mai 1964, la suspension de l'interdiction d'exportation de ferraille vers les pays tiers.

### Problèmes de la fusion

Lors de la session des Conseils des 23 et 24 septembre 1963 à Bruxelles, les Conseils sont convenus d'inviter les Etats membres à se prononcer, dans les meilleurs délais, sur la fusion des trois Exécutifs des Communautés européennes d'une part, et de leurs trois Conseils de ministres d'autre part. Cette fusion devant se faire dans la perspective de celle des trois Communautés, les Conseils ont exprimé l'intention de se prononcer en même temps sur la fusion des institutions mentionnées et sur les délais à envisager pour celle des trois Communautés.

Les Conseils ont chargé les représentants permanents de leur faire avant la fin de l'année 1963, des propositions fondées sur tous les aspects des problèmes soulevés.

Depuis cette décision, les représentants ont tenu régulièrement des réunions avec la participation des représentants des Exécutifs. La Haute Autorité a, à plusieurs reprises, entendu rapport de son Secrétaire général, qui participe à ces travaux .

## COUR DE JUSTICE

Au cours de l'audience solennelle tenue le 25 septembre 1963, la Cour de justice a rendu hommage à la mémoire du président Robert Schuman et à celle de M. Serrarens, ancien juge.

Ensuite, elle a élu, pour la durée d'un an à partir du 1er octobre 1963, les nouveaux présidents de Chambres :

- le juge A. Trabucchi pour la Première Chambre
- le juge Ch. L. Hammes pour la Seconde Chambre.

Conformément aux dispositions du règlement de procédure, ce dernier assurera en premier lieu la suppléance du président de la Cour.

## R E L A T I O N S   E X T E R I E U R E S

## P A Y S   T I E R S

Relations avec l'Autriche

Le 11 juillet 1963, le ministre des affaires étrangères de la République d'Autriche, M. Kreisky, qui se trouvait en visite auprès du gouvernement luxembourgeois, a été reçu par M. Wehrer, membre de la Haute Autorité, président du groupe de travail "Relations extérieures" de la Haute Autorité.

Relations avec le Vénézuéla et le Libéria

Dans sa séance du 19 septembre 1963, la Haute Autorité a décidé d'accueillir favorablement les demandes des gouvernements vénézuélien et libérien tendant à entrer en relations diplomatiques avec elle.

Relations avec le Brésil

Le 27 septembre 1963, M. Wehrer, membre de la Haute Autorité et président du groupe de travail "Relations extérieures", a reçu Son Excellence Monsieur Sergio de Lima e Silva, ambassadeur, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de Chef de la mission du Brésil auprès de la Haute Autorité.

Nouveau Chef de mission suisse auprès des Communautés

M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité, a reçu le 21 octobre 1963 Son Excellence Monsieur Paul Würth, ambassadeur, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de Chef de la mission suisse auprès de la Haute Autorité.

### Manifestations

Le 26 septembre 1963, M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité a reçu un groupe d'éminents juristes américains qui assistaient à un congrès de la "Bar Association" à Bruxelles, consacré aux lois anti-trusts.

### Conseil d'Association

Le Conseil d'Association entre le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord et la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a repris le 24 septembre 1963 le cycle de ses sessions après un intervalle dû au déroulement des négociations relatives à la demande d'adhésion à la C. E. C. A. présentée par le gouvernement britannique.

Le Gouvernement britannique était représenté par le Rt. Hon. Richard WOOD, Minister of Power, Mr. Alan GREEN, Minister of State, "Board of Trade", le Rt. Hon. Lord ROBENS, Président du "National Coal Board" et Sir Cyril MUSGRAVE, Président de l'"Iron and Steel Board".

La Haute Autorité était représentée par M. Albert COPPÉ, vice-président et MM. Albert WEHRER, Pierre-Olivier LAPIE et Fritz HELLWIG, membres de la Haute Autorité.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les développements intervenus depuis la dernière session dans les industries sidérurgiques et charbonnières du Royaume-Uni et de la Communauté.

En vue de ses travaux futurs, le Conseil a approuvé des programmes de travail pour ses trois Comités permanents : Comité du charbon, y compris son groupe de travail spécial Energie, Comité de l'acier, Comité des relations commerciales.

Le Comité du charbon étudiera les tendances et structures du marché du charbon au Royaume-Uni et dans la Communauté, les progrès techniques réalisés dans l'utilisation du charbon, dans les mines et dans le transport et la manutention du charbon, ainsi que les régimes de sécurité sociale et leurs méthodes de financement. Son Groupe de Travail spécial des problèmes énergétiques poursuivra ses études sur la situation énergétique et les problèmes qu'elle pose pour les industries du charbon du Royaume-Uni et de la Communauté.

Le Comité de l'acier analysera l'évolution structurelle des industries mondiales de l'acier et l'évolution du marché de l'acier et procédera à l'élaboration d'une étude comparative du rôle joué par l'automatisation dans l'industrie de l'acier, ainsi que sur les possibilités de coopération dans le domaine de la recherche technique. Il poursuivra également ses travaux sur les prix et les comparaisons des prix.

Le Comité des relations commerciales entreprendra, entre autres, l'examen de toutes restrictions du commerce du charbon et de l'acier entre le Royaume-Uni et la Communauté, l'étude de l'harmonisation des nomenclatures statistiques en matière de commerce extérieur, ainsi que, en liaison avec le Comité de l'acier, les problèmes soulevés par les importations d'acier à bas prix.

Le Conseil, prenant acte du 7ème Rapport annuel, relatif à l'année 1962, a fixé sa publication au 25 septembre 1963 (1). Comme les activités du Conseil avaient été virtuellement suspendues pendant les négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté, le Rapport a été limité à un exposé de faits sur les développements intervenus dans les secteurs charbonnier et sidérurgique au cours de la période sous revue.

La session qui vient d'avoir lieu marque l'importance qu'attachent les deux parties au bon fonctionnement des liens institutionnels qui les unissent et à la reprise de l'action de coopération qui représente un des principes fondamentaux de l'Accord.

Il a été convenu que le Conseil tiendrait sa prochaine réunion à Londres au courant de la première moitié de l'année 1964.

---

(1) Document 3358/2/63/1 du Service des Publications des Communautés européennes.

## P R O B L E M E S D E L ' E N E R G I E

L'élaboration d'une politique énergétique coordonnée de la Communauté est entrée, ces derniers mois, dans une nouvelle phase qui est caractérisée par différentes initiatives qu'il convient de relater ici. On soulignera, dès à présent, la conclusion à laquelle est arrivé le Parlement européen dans sa résolution votée le jeudi 17 octobre 1963 par laquelle il invite les Exécutifs européens à se dessaisir de la mission qui leur a été conférée le 5 avril 1962 par les ministres des Etats membres si, en avril 1964, les Conseils n'ont pas pris de décision concrète sur les propositions que les Exécutifs leur ont soumises.

Avant de reproduire le texte intégral de cette résolution du Parlement européen, il convient de rappeler les points suivants:

Projet de protocole transitoire et travaux du Conseil

Le 11 septembre 1963, le Ministre fédéral de l'Economie de la République d'Allemagne, a transmis à la Haute Autorité et au Conseil spécial de ministres un projet de protocole transitoire relatif à des dispositions spéciales et temporaires visant à atteindre les objectifs fixés dans le traité instituant la C.E.C.A. Le Gouvernement fédéral a été amené à faire cette démarche parce qu'à son avis, l'expérience des dernières années a montré que les dispositions actuelles du traité de la C.E.C.A. ne permettent plus de faire face aux difficultés résultant de la situation nouvelle du marché de l'énergie et que la Communauté doit disposer, au moins pendant une période de transition, de moyens supplémentaires pour prendre des mesures propres à résoudre ces difficultés.

Ce projet de protocole transitoire, qui en fait se joint au projet d'accord que la Haute Autorité a transmis le 10 avril 1963 au Conseil (1), a été examiné par le Conseil spécial de ministres lors de sa session du 7 octobre 1963. Le Conseil a chargé sa Commission de coordination d'examiner la proposition allemande en même temps que le rapport du Comité spécial "Politique énergétique" en vue de la session du 2 décembre 1963.

Ce Comité Spécial "Politique énergétique", après une dizaine de réunions qui ont eu lieu du mois de mai au mois d'octobre 1963, a mis au point un projet de résolution compte tenu du mandat que le Conseil lui avait conféré le 2 mai dernier.

(1) Voir Bulletin n° 43.

Ce projet de résolution sera soumis au Conseil de ministres qui en délibèrera également dans sa session du 2 décembre 1963.

#### Travaux du Comité consultatif

Le Comité consultatif, réuni en séance plénière les 8 et 9 octobre 1963 à Luxembourg, a conclu, par l'adoption d'une résolution, son échange de vues sur le Mémoire sur la politique énergétique et sur l'Etude sur les perspectives à long terme présentés, en 1962, par les trois Exécutifs européens.

Dans cette résolution, "Le Comité consultatif ... est d'avis

- 1) que ... (l'Etude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté) constitue un document important et une source d'information très utile sur l'économie énergétique de la Communauté,
- 2) que toutefois, en raison de certaines insuffisances de la méthode utilisée ainsi que de l'ampleur des marges d'incertitudes soulignées dans le rapport présenté par le groupe d'experts de la Commission spéciale de Coordination des politiques énergétiques, cette étude, prise dans son ensemble, ne peut, seule, constituer une base suffisante pour des décisions en matière de politique énergétique,

estime qu'il convient de concilier

- 1) la recherche d'une politique énergétique commune des six Etats membres visant à la création d'un marché énergétique concurrentiel, dans lequel toutes les sources d'énergie soient soumises aux mêmes règles de concurrence ... et où le libre choix de l'acheteur soit assuré sans discrimination,
- 2) la mise en oeuvre de moyens permettant, grâce en particulier à une rationalisation et une productivité en amélioration constante, le maintien dans la Communauté d'une production houillère d'un ordre de grandeur semblable à celui de la production actuelle, afin de contribuer à la sécurité et à la continuité de l'approvisionnement en énergie de la Communauté tout en maintenant des conditions de prix aussi concurrentielles que possible,
- 3) l'adoption d'une politique d'importation tenant compte de l'importance fondamentale du recours aux ressources extérieures devant l'insuffisance croissante des ressources communautaires,

exprime cependant l'opinion

- 1) que les propositions contenues dans le Mémoire des trois Exécutifs, et visant à combiner un marché ouvert avec un système de subventions en faveur de la production houillère communautaire, ne peuvent conduire à un résultat satisfaisant, car un tel régime, s'il était

appliqué, ferait supporter par la production communautaire toute la charge des fluctuations conjoncturelles, et cela au détriment des mineurs de la Communauté,

- 2) que l'octroi de subventions différenciées aux producteurs de charbon aurait des effets néfastes, car il découragerait les efforts intensifs déployés en vue de rationaliser la production,

juge dès lors nécessaire

de mettre en oeuvre des mécanismes d'intervention susceptibles de réaliser les objectifs définis plus haut et suffisamment souples pour tenir compte de toutes les données conjoncturelles et structurelles et, dans ce cadre,

- a) d'élaborer un ensemble de mesures pour mettre la production houillère communautaire à la disposition des consommateurs à des conditions suffisamment favorables, notamment :

- supprimer ou compenser les distorsions existant dans les conditions de concurrence des diverses sources d'énergie,
- réduire les prix de revient des produits énergétiques communautaires,
- supprimer les écarts des charges sociales résultant de la différence des structures d'âge et d'emploi dans l'industrie charbonnière d'une part, et dans les autres secteurs industriels d'autre part,
- favoriser l'emploi du charbon communautaire dans certains secteurs de consommation et dans certaines régions éloignées des sources de production,

- b) de mettre au point une politique commerciale commune appropriée qui sera d'autant plus souple que les mesures mentionnées sous le chiffre a) ci-dessus seront plus efficaces,

- c) de veiller à ce que toutes ces mesures permettent aux mineurs de participer au progrès social général grâce à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, qui constitue l'un des objectifs de l'article 3 du traité de la C.E.C.A. "

#### Travaux du Parlement

Le Parlement européen a examiné l'important rapport présenté par M. Leemans (1) sur la politique énergétique lors de sa session du 14 au 18 octobre 1963. Le débat était introduit par M. Leemans. Les conclusions de ce débat soulignent la nécessité de la mise sur pied rapide

---

(1) Rapport fait au nom de la Commission de l'énergie, 4 octobre 1963 - n° 3375/2/63/2 du Service des Publications des Communautés européennes



d'une politique communautaire. La résolution suivante a été adoptée (1):  
"Le Parlement européen ayant pris connaissance du rapport de sa commission de l'énergie sur la politique énergétique proposée dans le Mémoire du 25 juin 1962 et l'ayant approuvé,

1. rappelle, pour ce qui est de l'urgence et du contenu d'une politique européenne de l'énergie, les points de vue qu'il a énoncés dans diverses résolutions, en dernier et le plus concrètement dans sa résolution du 20 février 1962;
2. prend acte de ce que les ministres des Etats membres ont chargé les Exécutifs européens, le 5 avril 1962, de présenter des propositions sur la mise au point d'une politique européenne de l'énergie;
3. remercie les Exécutifs européens pour les nombreuses études et notes qui ont permis de formuler les propositions concrètes contenues dans le Mémoire sur la politique énergétique soumis aux Conseils en juin 1962 et constate qu'en élaborant ce Mémoire, les Exécutifs ont tenu compte de la résolution adoptée par le Parlement européen le 20 février 1962;
4. apprécie la conception énoncée, dans le Mémoire, tout en étant conscient que, celle-ci n'étant que le modèle de la réalité actuelle projetée dans l'avenir, elle devra être confrontée régulièrement avec les changements éventuels plus ou moins profonds qui pourraient modifier l'économie énergétique;
5. espère que les Conseils trouveront dans le Protocole, des moyens juridiques nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique énergétique commune, laquelle devra comporter notamment des règles de concurrence harmonisées pour toutes les formes d'énergie;
6. regrette toutefois de devoir constater que les Conseils n'ont pas à un degré suffisant, la volonté politique de prendre position sur les propositions contenues dans le Mémoire sur la politique énergétique européenne et craint que, de ce fait, il soit sursis indéfiniment à toute décision sur les propositions des Exécutifs européens, ce qui compromettrait gravement le progrès du marché commun;
7. estime qu'une telle situation n'est pas compatible avec la responsabilité des Exécutifs européens et avec leur dignité et les invite à se dessaisir de la mission qui leur a été confiée le 5 avril 1962 par les ministres des Etats membres si, au 5 avril 1964, les Conseils n'ont pas pris de décision concrète sur les propositions que les Exécutifs leur ont soumises;
8. invite ses membres à inciter chacun des Gouvernements nationaux à faire aboutir à bref délai les négociations sur une politique énergétique communautaire et à associer leur Parlement national à cette action".

---

(1) Journal officiel des Communautés européennes du 30 octobre 1963  
(6e année - n° 157)

## M A R C H E C O M M U N D U C H A R B O N E T D E L ' A C I E R (1)

PROGRAMME PREVISIONNEL "CHARBON"  
(quatrième trimestre 1963)

Le présent programme traite non seulement des prévisions pour le 4e trimestre 1963 mais cherche aussi à faire le point de la situation actuelle des approvisionnements après les difficultés du début de l'année.

Pour le 4e trimestre 1963 les estimations sont basées sur les hypothèses habituelles suivantes :

1. Un accroissement de l'indice de la production industrielle de 6 % par rapport au 4e trimestre 1962;
2. Des conditions climatiques moyennes, hydraulicité et température, corrigées pour tenir compte d'une part de l'hydraulicité élevée de l'été et d'autre part des séquelles de l'hiver dernier;
3. Une réduction saisonnière des stocks chez les consommateurs de 830 000 t de houille, chiffre plutôt inférieur à la normale. Les stocks de coke ne seraient réduits que de 50 000 tonnes.

Situation générale

Après les troubles apportés par l'hiver précédent et la grève de mars 1963 des Charbonnages de France, la remise en ordre du marché charbonnier se poursuit dans la Communauté. En effet, si l'on ne dénote pas de changement rapide dans la tendance à long terme de la consommation, l'excédent de la demande provient de la nécessité de reconstituer les stocks à la consommation, qui dans certains cas étaient descendus jusqu'à la limite des possibilités d'exploitation.

Dans le dernier programme couvrant la période du 1er avril au 30 septembre 1963, on avait estimé les besoins de restockage des secteurs public et industriel à 6 millions de tonnes de houille. D'après les

- 
- (1) Etant donné la date de fin de rédaction du présent Bulletin et la préparation déjà en cours du prochain rapport général, il sera rendu compte dans le rapport général à paraître des mesures prises ou envisagées pour le charbon et l'acier au cours de ces dernières semaines.

derniers renseignements, le restockage dans ces secteurs paraît assuré; pour les centrales électriques, où les tonnages requis étaient les plus considérables, la bonne hydraulité, surtout en France, a favorisé cette reconstitution des stocks.

Le redressement de la situation a pu se réaliser grâce aux importations complémentaires en provenance des pays tiers et grâce à une reprise aux stocks chez les producteurs. A l'importation il avait été prévu en mai dernier des achats supplémentaires d'environ 10 millions de tonnes pour l'année 1963 et pour l'ensemble de la Communauté. Le programme est en voie de réalisation. Près de 16 millions de tonnes sont déjà arrivés durant le 1er semestre. Les contrats conclus s'exécutent convenablement et l'on devrait atteindre de 33 à 34 millions de tonnes à la fin de l'année 1963, contre 23,6 millions de tonnes en 1962. Par ailleurs, les stocks à la production qui s'élevaient à 16,6 millions de tonnes au 1er janvier 1963 sont tombés à 12 millions de tonnes à la fin août, soit une réduction de 4,6 millions de tonnes. Enfin, les stocks de charbon sarrois en France qui s'élevaient à 4,5 millions de tonnes au 1er janvier n'atteignent plus que 2 millions de tonnes à fin août.

La situation en revanche se présente sous un aspect moins favorable du côté des foyers domestiques, le secteur le plus touché par l'hiver dernier. La demande de la clientèle durant l'été a été plus forte que les années précédentes dans la crainte de l'hiver à venir. Les stocks du négoce dans les qualités recherchées n'ont pu que partiellement être reconstitués. Le problème existant à l'état latent des disponibilités en classés d'anthracite et maigres se présente cette année sous une forme plus aiguë. Il nécessitera de la part de la clientèle l'utilisation de combustibles de remplacement dont les disponibilités existent mais d'un usage moins satisfaisant.

On trouvera ci-après des renseignements plus détaillés sur quelques postes du bilan charbonnier concernant plus spécifiquement le 4e trimestre 1963.

#### Consommation de houille et de coke de four

Les besoins du secteur foyers domestiques qui font l'objet d'une attention toute particulière se montrent encore en augmentation sur les livraisons du 4e trimestre 1962, elles-mêmes déjà au-dessus de la moyenne. Ceci tient aux besoins de reconstitution des stocks chez les négociants et à un appel peut-être gonflé de la clientèle, inquiète de l'avenir à la suite de l'hiver dernier. Pour la Communauté, les livraisons de houille s'élèveraient à 11,9 millions de tonnes contre 11,3 au 4e trimestre 1962.

Pour le coke de four, les besoins exprimés sont de 2,2 millions de tonnes, soit 250 000 tonnes de moins que durant la même période de l'année précédente. Le coke est en effet utilisé comme combustible de remplacement, faute de disponibilités suffisantes d'antracite. Enfin, pour les BKB dont le marché est stable, les prévisions atteignent seulement 3,9 millions de tonnes contre 4 millions, du fait de l'hypothèse générale d'un climat moyen durant la période considérée. Les prévisions pour les foyers domestiques donnent ainsi au total, tous combustibles solides additionnés tonne pour tonne, un montant de 18 millions de tonnes contre 17,6 millions de tonnes au 4e trimestre 1962 et 15,2 millions de tonnes au 4e trimestre 1961.

Pour les secteurs publics, une seule remarque s'impose concernant les centrales électriques publiques pour lesquelles la demande s'élève à 9,1 millions de tonnes contre 8,3 millions de tonnes au 4e trimestre 1962. Si l'on tient compte des mouvements de stocks, on s'attend, avec l'hypothèse de climat moyen et avec les conséquences de la bonne hydraulité de ces derniers mois, à une consommation réelle inférieure de 0,5 million de tonnes à celle de la fin de l'année dernière qui fut particulièrement élevée du fait de la sécheresse et des vagues de froid précoces.

Les livraisons au secteur "autres industries" se présentent toujours en baisse légère du fait de la concurrence des autres énergies. Etant donné les besoins réduits en coke de four de l'industrie sidérurgique, la demande de la carbonisation diminue pour l'ensemble de la Communauté, 23,6 millions de tonnes contre 24,1 millions de tonnes, mais avec des positions différentes selon les pays, en réduction en Allemagne et en Belgique ainsi qu'aux Pays-Bas, en augmentation en France et en Italie.

Au total, la demande de houille s'élèverait à 68,1 millions de tonnes, dont 8,9 millions de tonnes pour la consommation à la mine contre respectivement 68 millions et 9,4 millions de tonnes au 4e trimestre 1962. Le déstockage saisonnier prévu chez les consommateurs n'est que de 0,8 million de tonnes, inférieur à la normale, contre un déstockage exceptionnel réalisé au 4e trimestre 1962 de 3,5 millions de tonnes. La consommation réelle interne de la Communauté reste ainsi dans la tendance de ces dernières années.

La demande de coke de four pour l'ensemble des secteurs de consommation s'élèverait à 16,8 millions de tonnes contre 17,3 au 4e trimestre de l'année précédente.

Echanges intracommunautaires

L'absence de disponibilités excédentaires à la mine dans les qualités demandées ne permet pas une augmentation du volume des échanges intracommunautaires de houille. De plus, le redressement du marché incite moins les producteurs à des efforts d'alignement sur les charbons importés. Pour le coke de four en revanche, le volume des échanges est maintenu malgré la réduction de la demande de la sidérurgie, les effets de celle-ci étant compensés par des achats de coke domestique encore en stock dans la Ruhr en vue de la couverture des besoins de l'hiver prochain.

Echanges avec les pays tiers

Les exportations de houille vers les pays tiers s'élèvent à 0,9 million de tonnes contre 1,2 million de tonnes au 4<sup>e</sup> trimestre 1962. Pour le coke de four, les exportations, avec 1 million de tonnes, resteraient sans changement par rapport à l'année précédente.

A l'importation des pays tiers, de même que durant le semestre d'été, on s'attend à un volume important des arrivages en augmentation sur le rythme de l'année précédente; pour le trimestre considéré, les importations s'élèveraient à 8,9 millions de tonnes contre 6,6 millions de tonnes au 4<sup>e</sup> trimestre 1962, soit un accroissement de 2,3 millions de tonnes ou 35 %

Tous les fournisseurs bénéficient de cet accroissement mais à des degrés divers ainsi que le montre le tableau suivant:

(en 1 000 tonnes)

Provenance	4 <sup>e</sup> trim. 1963	4 <sup>e</sup> trim. 1962	Différence	
	Prévisions	Réalisations	t	%
U. S. A.	5 600	4 123	+ 1 477	+ 35,8
U. K.	1 410	1 016	+ 394	+ 38,8
Pologne	590	535	+ 55	+ 10,3
U. R. S. S.	1 020	582	+ 438	+ 75,3
Autres	315	351	- 36	- 10,3
Total	8 935	6 607	+ 2 328	+ 35,2

Par pays de la Communauté, le tableau ci-dessous fait ressortir une augmentation du tonnage mais à des degrés divers selon le pays considéré, faible pour la république fédérale d'Allemagne et maximum pour la France qui doit combler les vides creusés par la grève de mars-avril. Les Pays-Bas, où l'on attend des importations un peu inférieures à celles de l'année précédente, font exception.

Importations de houille en provenance des pays tiers  
par pays de la Communauté

(en 1 000 tonnes)

Pays d'importation	Pays fournisseurs	4e trim. 1963	4e trim. 1962	Différence	
		Prévisions	Réalisations	t	%
Allemagne (R.F.)	U. S. A.	1 600	1 301	+ 299	+ 23,0
	Autres	290	297	- 7	- 2,4
	Total	1 890	1 598	+ 292	+ 18,3
Belgique	U. S. A.	610	298	+ 312	+ 104,7
	Autres	490	235	+ 255	+ 108,5
	Total	1 100	533	+ 567	+ 106,4
France	U. S. A.	660	209	+ 451	+ 215,8
	Autres	1 390	582	+ 808	+ 138,8
	Total	2 050	791	+ 1 259	+ 159,2
Italie	U. S. A.	1 850	1 425	+ 425	+ 29,8
	Autres	700	826	- 126	- 15,3
	Total	2 550	2 251	+ 299	+ 13,3
Luxembourg	U. S. A.	-	-	-	-
	Autres	5	-	+ 5	+ 100,0
	Total	5	-	+ 5	+ 100,0
Pays-Bas	U. S. A.	880	891	- 11	- 1,2
	Autres	460	543	- 83	- 15,3
	Total	1 340	1 434	- 94	- 6,6
Communauté	U. S. A.	5 600	4 123	+ 1 477	+ 35,8
	Autres	3 335	2 484	+ 851	+ 34,3
	Total	8 935	6 607	+ 2 328	+ 35,2

Production de houille

Pour l'ensemble de la C. E. C. A. , les prévisions de production s'élèvent à 58,8 millions de tonnes, chiffre égal à celui du 4e trimestre 1962. La perte de main-d'oeuvre dont le mouvement se ralentit dans certains bassins est compensée par une augmentation du rendement.

Production de houille dans la Communauté

(en 1 000 tonnes)

Provenance	4e trim. 1963	4e trim. 1962	Différence	
	Prévisions	Réalisations	t	%
Allemagne (R. F.)	36 300	36 273	+ 27	+ 0,1
Belgique	5 600	5 607	- 7	- 0,1
France	13 750	13 725	+ 25	+ 0,2
Italie	190	193	- 3	- 1,6
Pays-Bas	2 935	2 930	+ 5	+ 0,2
Communauté	58 775	58 729	+ 46	+ 0,1

Stocks de houille à la mine

Le bilan fait apparaître un déstockage de 0,3 million de tonnes pour l'ensemble des producteurs de la Communauté, résultant d'un stockage de 300 000 tonnes en république fédérale d'Allemagne et d'un déstockage de 600 000 tonnes en France. Aucune modification du niveau des stocks n'est prévue dans les autres pays producteurs. Par ailleurs, il s'ajoute comme disponible un déstockage de 450 000 tonnes provenant des charbons sarrois entreposés en France.

A la fin de 1963, les stocks de houille à la mine s'élèveraient à 11,1 millions de tonnes pour l'ensemble des producteurs de la Communauté, contre 16,6 millions de tonnes à fin 1962. Il n'existe plus de stocks excédentaires aux Pays-Bas et en Belgique; en France, les 6 millions de tonnes sont pratiquement constitués de bas-produits en dehors du stock volant normal. Seuls en Allemagne les 4,2 millions de tonnes en stock comprennent des qualités marchandes.

Production de coke de four

Les disponibilités sont égales à la demande, avec une production de coke de four de 17,6 millions de tonnes pour l'ensemble de la Communauté contre 18,3 millions de tonnes au 4e trimestre 1962. Les stocks à la production se maintiennent d'ici la fin de l'année au niveau de 2,8 millions de tonnes contre 6,2 millions de tonnes à la fin de 1962. Seule la république fédérale d'Allemagne avec 2,1 millions de tonnes en stock possède du disponible excédentaire.

On trouvera ci-après les bilans prévisionnels pour le 4e trimestre 1963 concernant la houille et les agglomérés de houille, le coke de four ainsi que les briquettes et le semi-coke de lignite.



Approvisionnement et besoins en combustibles  
solides de la Communauté

Prévisions pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1963

(en milliers de tonnes)

	Houille et agglomérés de houille	Coke de four	Briquettes et semi-coke de lignite
1. Production	58 770	17 630	4 020
2. Brai pour agglomérés + correction bas-produits	+ 570		
3. Importations en provenance de pays tiers			
a) U.S.A.	5 600	140	-
b) Autres pays	3 340	20	1 230
c) Total	8 940	160	1 230
4. Ressources (1 à 3)	68 280	17 790	5 250
5. Demande intérieure			
a) consommation propre	1 670	590	140
b) livraisons au personnel	1 410	240	60
c) centrales minières	5 820		
d) centrales publiques	9 100		
e) usines à gaz	2 070		
f) chemins de fer	2 590		
g) cokeries	23 280		
h) industrie sidérurgique	1 020	11 350	100
i) autres industries	8 210	1 930	650
j) foyers domestiques	11 920	2 210	3 870
k) divers	1 020	480	320
Total	68 110	16 800	5 140
6. Mouvement des stocks chez les consommateurs	- 830	- 50	-
7. Exportations vers pays tiers	900	990	110
8. Besoins totaux (5 + 7)	69 010	17 790	5 250
9. Stocks à la production (début)	11 400	2 750	-
10. Mouvement stocks à la production	- 280	-	-
11. Stocks à la production (fin)	11 120	2 750	-
12. Mouvement stocks à l'importation	- 450	-	-

Au 4<sup>e</sup> trimestre 1962 les réalisations houille et agglomérés ont été de 58 729 000 tonnes pour la production (1), de 65 909 000 tonnes pour les ressources (4) et de 69 162 000 tonnes pour les besoins totaux (8).

PROGRAMME PREVISIONNEL "SIDERURGIE"  
(Quatrième trimestre 1963)

Le marché commun de l'acier se présente au début de l'automne sous diverses influences.

La production mondiale d'acier semble se placer plutôt dans le cadre d'une tendance ascendante. On prévoit qu'aux Etats-Unis la production augmenterait en 1963 de 7 % par rapport à 1962. Au Royaume-Uni, la production des huit premiers mois de l'année 1963 est supérieure de 4 % à celle de la période correspondante de l'année précédente. Au Japon, la production de juillet 1963 a dépassé de 25 % celle de juillet 1962 et de 1 % le record établi en décembre 1961.

La conjoncture économique mondiale paraît d'autre part plutôt orientée à nouveau dans le sens d'une expansion modérée. La compétition reste très vive entre les différents fournisseurs du marché mondial de l'acier, mais une telle conjoncture économique devrait permettre l'exportation de tonnages légèrement accrus.

A l'intérieur du marché commun, l'évolution conjoncturelle doit être jugée différemment suivant les pays. En France et en Italie, les tendances inflationnistes qui se sont manifestées dans le domaine des prix conduisent à des réactions gouvernementales ou spontanées qui tendront à modérer l'expansion rapide de la production industrielle que ces deux pays ont connue jusqu'au milieu de l'année actuelle. Cette modération ne signifie cependant pas un arrêt de l'expansion, d'autant que des mesures sont prises pour ne pas décourager les investissements. En Allemagne et dans les pays du Benelux, on note une tendance plus favorable de l'économie et en particulier un certain raffermissement de la demande de biens d'équipement; de fortes commandes ont été reçues en provenance des pays tiers qui contribuent à améliorer le climat intérieur. L'industrie du bâtiment continue à connaître dans tous les pays une forte activité que l'on est même obligé de freiner dans certains cas pour maintenir l'équilibre des prix. Un autre secteur grand consommateur d'acier, l'automobile, continue à connaître des taux de progression de l'ordre de 20 % par an. Au total, on peut s'attendre à ce que la consommation réelle d'acier dans la Communauté tende à augmenter. L'augmentation de l'indice d'activité des industries utilisatrices d'acier resterait ce trimestre en retrait sur celle de la production industrielle (+ 5 % contre + 6 %), mais beaucoup moins que précédemment.

Cette évolution concordante de la demande intérieure et extérieure d'acier ainsi que la modération du rythme de production observé par la sidérurgie au 3e trimestre permettent de prévoir une certaine amélioration de son activité au 4e trimestre 1963. La pression de la concurrence

sur le marché mondial n'a en effet pas diminué et les entreprises de la Communauté sont conduites à augmenter leur production dans le double but de maintenir leur place sur le marché mondial et de concurrencer les importations qui tendraient à satisfaire une partie croissante des besoins du marché commun. Un taux amélioré d'utilisation des capacités permet d'ailleurs une meilleure distribution des frais fixes et par conséquent une amélioration du rapport "prix de revient - recette", rapport qui s'est fortement détérioré du fait de la baisse accentuée des prix.

L'augmentation de production à réaliser doit, bien entendu, rester modérée et ne pas dépasser celle de la demande effective, d'autant que les problèmes découlant du déséquilibre existant entre l'offre mondiale et la demande mondiale d'acier ne se trouvent pas sensiblement affectés par ce léger redressement de la demande.

### Acier

Les rentrées de commandes en provenance du marché commun au cours des trois derniers mois se situent dans la ligne des 18 mois précédents, mais elles ne reflètent pas entièrement l'évolution des besoins intérieurs du fait que continue à se poursuivre une certaine tendance à la réduction des stocks d'acier chez les utilisateurs. Les délais de livraison courts - d'environ 2 mois en moyenne - et l'importance des capacités de production disponibles permettent en effet aux utilisateurs de modérer leur stockage. Une légère augmentation toute saisonnière des stocks se sera manifestée au 3e trimestre, mais beaucoup moins forte qu'au 3e trimestre 1962, où une production maintenue à un rythme trop élevé avait compromis l'activité du 4e trimestre.

La consommation réelle d'acier au 4e trimestre 1963 peut être évaluée à 17,4 millions de tonnes (1). La réduction des stocks chez les utilisateurs et le mouvement saisonnier des stocks aux usines et chez les négociants paraissent au total représenter un déstockage de 0,6 million de tonnes (1).

Le caractère plus favorable de l'évolution conjoncturelle dans le monde pourrait permettre aux exportations d'atteindre 3,4 millions de tonnes (1) au 4e trimestre 1963 contre 3,2 millions de tonnes au 2e trimestre 1963 et 3,4 millions de tonnes au 2e trimestre 1962.

Les importations ont continué à se développer, s'élevant à 1,22 million de tonnes (1) au 2e trimestre 1963 contre 0,8 million de tonnes au 2e trimestre 1962. Elles représentent ainsi un rythme annuel de près

---

(1) En équivalent d'acier brut, y compris 0,15 million de tonnes pour l'accroissement technique des stocks.

de 5 millions de tonnes. Il ne semble pas qu'elles doivent diminuer au cours des prochains mois, et l'on peut retenir pour le 4e trimestre 1963 une importation d'environ 1,25 million de tonnes (1).

Le bilan figurant en annexe montre que la production pourrait alors atteindre 18,9 millions de tonnes d'acier brut. Elle serait donc supérieure de 5 % à celle du 3e trimestre, alors qu'en 1962 la production du 4e trimestre n'avait pas dépassé celle du 3e trimestre. Il faut insister sur le fait que c'est la modération du rythme de production au 3e trimestre 1963 qui, en évitant la constitution de stocks, permet l'augmentation de production prévue au 4e trimestre.

Quelque élevée que puisse paraître cette production par rapport aux trimestres précédents, elle se situe à peine au-dessus de la production du premier trimestre 1961 (tableau ci-dessous). Du 4e trimestre 1960 au 4e trimestre 1963, la consommation réelle d'acier a augmenté d'environ 2,5 millions de tonnes, soit 10 millions de tonnes en rythme annuel. L'effet de cette augmentation sur la production fut longtemps balancé par l'augmentation des importations (passées de 2,5 à 5 millions de tonnes/an), la réduction des stocks des utilisateurs et la baisse des exportations (passées de 15 millions de tonnes/an fin 1960 à 11 millions de tonnes/an au début de 1963). Dans la mesure où ces évolutions négatives s'arrêtent, il est normal que l'on assiste à une certaine reprise de la production de la Communauté qui lui permette de participer à nouveau à la couverture de l'accroissement des besoins.

Les prévisions par pays se basent principalement sur le niveau des réceptions des différentes sidérurgies.

---

(1) En équivalent d'acier brut, y compris 0,15 million de tonnes pour l'accroissement technique des stocks.

Production d'acier brut

(en millions de tonnes)

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III (1)	IV
Allemagne (R. F.)	8,84	8,44	8,41	7,77	8,07	8,12	8,54	7,83	7,75	7,63	8,07	8,35
Belgique	1,44	1,94	1,84	1,79	1,86	1,88	1,77	1,83	1,84	1,86	1,85	1,90
France	4,70	4,48	4,05	4,36	4,36	4,37	4,06	4,46	4,32	4,61	4,04	4,45
Italie	2,23	2,23	2,25	2,34	2,42	2,31	2,27	2,43	2,55	2,62	2,44	2,60
Luxembourg	1,03	1,05	1,06	0,98	0,99	0,99	1,01	1,02	0,99	1,00	1,03	1,00
Pays-Bas	0,53	0,50	0,47	0,47	0,51	0,51	0,55	0,52	0,54	0,61	0,58	0,60
Communauté	18,77	18,70	18,08	17,69	18,21	18,18	18,20	18,09	17,99	18,32	18,01	18,90

(1) Chiffres provisoires

Ferraille

La consommation spécifique de ferraille dans les aciéries s'est sensiblement relevée depuis un an. L'abondance et le prix relativement bas des ressources en sont vraisemblablement la cause, ainsi que dans une certaine mesure les possibilités accrues de consommation de ferraille offertes par les nouveaux procédés d'affinage au convertisseur. Avec une consommation d'environ 425 kg par tonne au 4e trimestre 1963 contre 411 kg au 4e trimestre 1962, les besoins de ferraille pour les aciéries s'élèveraient à 8,05 millions de tonnes.

La consommation de ferraille dans les hauts fourneaux reste stable aux environs de 40 kg par tonne. Les besoins s'élèveraient pour la production de fonte envisagée à environ 0,55 million de tonnes.

La consommation dans les laminoirs reste stable à 0,07 million de tonnes.

Ces besoins totaux de 8,67 millions de tonnes pourraient être couverts à raison de 5,0 millions de tonnes par les ressources propres, dont le taux a légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

La collecte avait diminué au 1er trimestre 1963 sous l'effet de l'hiver particulièrement rigoureux, mais a retrouvé au 2e trimestre 1963, avec 2,93 millions de tonnes, le même niveau qu'au 2e trimestre 1962. L'augmentation de l'activité sidérurgique pourrait cependant

laisser entrevoir au 4e trimestre 1963 une collecte supérieure à celle du 4e trimestre 1962, soit un ordre de grandeur de 3,0 millions de tonnes contre 2,6 millions de tonnes l'année précédente. Les besoins d'importation s'élèveraient alors à 0,67 million de tonnes.

Les ressources intérieures et extérieures étant relativement abondantes, le choix entre elles est pour une grande part conditionné par les rapports de prix, de sorte que la répartition entre les achats intérieurs et les importations ne peut être faite que sous toutes réserves.

### Fonte

La consommation de fonte dans les aciéries atteindrait 12,8 millions de tonnes au 4e trimestre 1963, auxquelles il faut ajouter environ 1,0 million de tonnes pour la consommation dans les fonderies de fonte.

Les importations en provenance des pays tiers, qui s'étaient élevées à partir du printemps 1962 à un niveau sensiblement supérieur à celui des années précédentes, ont à nouveau augmenté au printemps 1963 avec une moyenne mensuelle de 114 000 tonnes pour les cinq premiers mois de l'année contre 105 000 tonnes par mois au 4e trimestre 1962. Les tendances du marché ne semblent pas indiquer qu'elles doivent diminuer, de sorte que l'on comptera avec une importation de l'ordre de 0,35 million de tonnes au 4e trimestre 1963.

Les exportations de fonte depuis le début de 1963 ont été très variables de mois en mois; leur niveau moyen reste aux environs de celui de 1962, et l'on pourrait sur cette base escompter une exportation d'environ 0,15 million de tonnes de fonte au 4e trimestre 1963.

Au total, ce bilan fait ressortir - si l'on suppose que les stocks des usines restent à peu près constants - un besoin de production de fonte de 13,6 millions de tonnes.

Production de fonte

(en millions de tonnes)

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III (1)	IV
Allemagne (R. F.)	6,51	6,41	6,46	6,05	6,01	6,03	6,30	5,90	5,71	5,56	5,79	5,90
Belgique	1,27	1,77	1,73	1,68	1,68	1,72	1,67	1,69	1,69	1,72	1,71	1,74
France	3,76	3,65	3,40	3,58	3,51	3,52	3,30	3,62	3,46	3,75	3,34	3,60
Italie	0,71	0,80	0,80	0,80	0,81	0,86	0,97	0,95	0,90	0,98	0,95	1,00
Luxembourg	0,95	0,96	0,95	0,91	0,91	0,88	0,89	0,91	0,86	0,88	0,91	0,92
Pays-Bas	0,37	0,38	0,34	0,36	0,40	0,35	0,43	0,40	0,39	0,42	0,45	0,44
Communauté	13,57	13,97	13,68	13,38	13,32	13,36	13,56	13,47	13,01	13,31	13,15	13,60

(1) Chiffres provisoires

Agglomérés de minerai de fer

La consommation spécifique d'agglomérés s'est fortement accrue au début de l'année puisqu'elle atteignait 955 kg par tonne de fonte au 2e trimestre 1963 contre 884 kg au 4e trimestre 1962 et 823 kg au 2e trimestre 1962. De nouvelles installations continuant d'entrer en service en cours d'année, la mise au mille pourrait encore augmenter, la production d'agglomérés pouvant atteindre 13,3 millions de tonnes au 4e trimestre 1963.

Minerai de fer (en fer contenu)

La consommation spécifique de minerai de fer dans les hauts fourneaux et agglomérations a continué de baisser légèrement, de sorte que les besoins de minerai de fer pour cet usage atteindraient 10,8 millions de tonnes au 4e trimestre 1963. Il s'y ajoute 0,25 million de tonnes pour les aciéries et 0,05 pour l'exportation.

Au 2e trimestre 1963, la production marchande de la Communauté a montré un recul de 7,3 % par rapport à la production du 2e trimestre 1962. En juillet et août, la production a marqué également un recul par rapport à celle de l'année précédente, sauf au Luxembourg, où elle se situe nettement au-dessus. Compte tenu du rythme de production d'acier

et de fonte, il semble que l'on puisse s'attendre au 4e trimestre à une production marchande de minerai de fer de la Communauté de l'ordre de 5,9 millions de tonnes. Si l'on exclut une variation des stocks aux mines, les besoins d'importation seraient alors de 5,2 millions de tonnes.

Production marchande de minerai de fer

(en millions de tonnes)

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III (1)	IV
Allemagne (R. F. )	1,13	1,12	1,11	1,06	0,99	0,98	1,00	0,94	0,98	0,76	0,80	0,70
Belgique	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
France	5,22	5,05	4,47	4,97	5,22	5,06	4,37	4,95	4,11	4,80	4,00	4,65
Italie	0,14	0,15	0,15	0,12	0,12	0,14	0,14	0,14	0,14	0,11	0,10	0,11
Luxembourg	0,43	0,47	0,48	0,44	0,42	0,36	0,39	0,37	0,41	0,39	0,42	0,43
Communauté	6,93	6,80	6,22	6,60	6,76	6,55	5,91	6,38	5,65	6,07	5,33	5,90

(1) Chiffres provisoires

Coke

La mise au mille de coke dans les hauts fourneaux a, par suite de l'augmentation de la consommation spécifique d'agglomérés, fortement baissé au 2e trimestre 1963, où elle n'atteint plus que 767 kg par tonne de fonte contre 816 kg au 2e trimestre 1962 et 854 kg au 2e trimestre 1961. Compte tenu de nouveaux progrès de l'agglomération, on escomptera au 4e trimestre une consommation spécifique d'environ 755 kg par tonne, conduisant à des besoins pour les hauts fourneaux de 10,25 millions de tonnes. La consommation dans les agglomérations augmenterait à 0,85 million de tonnes et l'on devrait compter comme les années précédentes avec une consommation d'environ 0,25 million de tonnes pour les autres usages.

Ces besoins totaux de 11,35 millions de tonnes seront facilement couverts par les livraisons.



Consommation totale de coke

(en millions de tonnes)

(en millions de tonnes)

Pays	1961				1962				1963			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III (1)	IV
Allemagne (R. F. )	5,80	5,66	5,21	5,31	5,16	5,08	5,18	4,93	4,70	4,44	4,60	4,65
Belgique	1,14	1,54	1,50	1,46	1,45	1,47	1,41	1,44	1,46	1,40	1,40	1,40
France	3,83	3,68	3,49	3,69	3,54	3,44	3,23	3,52	3,43	3,49	3,10	3,35
Italie	0,55	0,56	0,57	0,59	0,59	0,62	0,71	0,70	0,68	0,68	0,70	0,72
Luxembourg	1,02	1,03	1,03	1,01	1,00	0,94	0,96	0,98	0,92	0,90	0,90	0,93
	0,29	0,30	0,26	0,29	0,29	0,26	0,31	0,30	0,24	0,31	0,30	0,30
Communauté	12,63	12,77	12,06	12,35	12,03	11,81	11,80	11,65	11,37	11,22	11,00	11,35
(1) Chiffres provisoires												

Prévisions des disponibilités et des besoins de la Communauté en produits sidérurgiques et en matières premières nécessaires à leur fabrication

(Quatrième trimestre 1963)

(en millions de tonnes)

A - ACIER BRUT

1. Consommation réelle	17,25
2. Accroissement technique des stocks (1)	0,15
3. Réduction des stocks (1)	- 0,6
4. Exportation	<u>3,4</u>
5. Besoins totaux	19,2
6. Production d'acier brut	18,9
7. Consommation de ferraille dans les laminoirs	0,05 (4)
8. Importation	<u>1,25</u>
9. Ressources totales	19,2

B - FERRAILLE (2)

10. Consommation dans les aciéries	8,05
11. Consommation dans les hauts fourneaux	0,55
12. Consommation de ferraille dans les laminoirs	0,07
13. Exportation	<u>0,05</u>
14. Besoins totaux	8,72
15. Ressources propres des usines	5,00
16. Achats intérieurs nets (3)	3,00
17. Importation	0,67
18. Réduction des stocks aux usines	<u>0,05</u>
19. Ressources totales	8,72

---

(1) Stocks des producteurs, négociants et utilisateurs.

(2) Y compris la consommation de ferraille et les ressources propres des fonderies d'acier indépendantes (v. Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier du 25 janvier 1958).

(3) Après déduction des ventes de l'industrie sidérurgique à d'autres usines de la Communauté.

(4) Chiffre arrondi.

## C - FONTE

20. Consommation dans les aciéries	12,8
21. A la disposition des fonderies	1,0
22. Exportation	0,15
23. Augmentation des stocks	-
24. Besoins totaux	<u>13,95</u>
25. Production	13,6
26. Importation	<u>0,35</u>
27. Ressources totales	13,95

## D - AGGLOMERES DE MINERAI

28. Production/consommation	13,3
-----------------------------	------

## E - MINERAI DE FER (en fer contenu)

29. Consommation dans les hauts fourneaux et agglomérations	10,8
30. Consommation dans les aciéries	0,25
31. Exportation	<u>0,05</u>
32. Besoins totaux	11,10
33. Production	5,90
34. Importation	5,20
35. Réduction des stocks aux mines et usines	-
36. Ressources totales	<u>11,10</u>

## F - COKE

37. Consommation dans les hauts fourneaux	10,25
38. Consommation dans les agglomérations	0,85
39. Autres usages	<u>0,25</u>
40. Besoins totaux	11,35
41. Livraisons à l'industrie sidérurgique	11,35
42. Réduction des stocks	-
43. Ressources totales	<u>11,35</u>

## E N T E N T E S E T C O N C E N T R A T I O N S

## E N T E N T E S

Comptoirs de vente du charbon/de la Ruhr

1. - Dans sa séance du 23 septembre 1963, la Haute Autorité a officiellement conféré à M. A. Müller-Armack, ancien secrétaire d'Etat au ministère fédéral de l'Economie, le mandat de contrôler, à partir du 1er octobre 1963 et jusqu'au 31 mars 1966, les activités des comptoirs de vente du charbon de la Ruhr "Geitling" et "Präsident".

Le Gouvernement fédéral et les entreprises intéressées ont été tenus informés de ce mandat.

M. Müller-Armack disposera dans l'exercice de ses fonctions de l'aide de fonctionnaires de la Haute Autorité. Son mandat est similaire à celui qui a été confié, il y a deux ans, à M. Léon Daum, ancien membre de la Haute Autorité, pour le contrôle de l'A. T. I. C.

2. - Dans ses décisions 5 et 6/63 du 20 mars 1963 sur l'autorisation du nouveau système de vente de charbon de la Ruhr, la Haute Autorité avait prohibé toute limitation au territoire du Land Rhénanie du Nord-Westphalie de la région des ventes locales (1).

La Haute Autorité a constaté, lors de sa séance du 13 novembre 1963, que la nouvelle délimitation proposée par les intéressés correspond, avec des différences minimales, à celle du Land Nordrhein-Westfalen, et qu'elle n'est pas, de ce fait, fondée sur des critères non discriminatoires. La Haute Autorité n'a donc pu donner une suite favorable à cette proposition. En même temps, elle s'est vue dans l'impossibilité de donner une suite favorable à la demande des intéressés de prolonger au-delà du 15 novembre l'application de la réglementation valable jusqu'à ce jour. La limitation au territoire du Land Nordrhein-Westfalen des livraisons au titre des ventes locales cesse donc à partir du 16 novembre 1963.

---

(1) Par ventes locales on entend les livraisons directes par camion à partir des mines, en dehors des comptoirs, de charbons domestiques et de charbons pour petits consommateurs et consommateurs industriels dont la consommation annuelle n'excède pas 12 000 tonnes.

La Haute Autorité s'est déclarée disposée à examiner une nouvelle demande - si les intéressés la soumettaient immédiatement - qui délimiterait de façon non discriminatoire la région des ventes locales.

#### Communauté de rationalisation

La Haute Autorité a décidé, le 13 novembre 1963, de consulter le Comité consultatif, lors de sa session spéciale du 29 novembre 1963, sur la base de l'article 53, alinéa 2, du traité, au sujet de l'institution de mécanismes financiers communs créés par une loi de la République fédérale d'Allemagne du 29 juillet 1963 concernant l'encouragement à la rationalisation dans l'industrie houillère allemande. La consultation vise à recueillir l'avis du Comité sur les effets des mécanismes financiers prévus sur le fonctionnement du marché ainsi que sur les principes et l'efficacité des dispositifs de la loi.

#### Cobechar

La Haute Autorité a conclu, dans sa séance du 13 novembre 1963, que le Gouvernement belge a fait sien le point de vue qu'elle avait exposé, à plusieurs reprises, au sujet de la nomination de Commissaires du Gouvernement auprès de Cobechar, d'une part, et auprès des différents organismes du négoce charbonnier, d'autre part. Le Gouvernement belge a, en effet, assuré la Haute Autorité que le Commissaire auprès de Cobechar n'exercerait pas les pouvoirs contestés de la loi du 16 novembre 1961 instituant le Directoire charbonnier, tant que la procédure contentieuse en cours entre la Haute Autorité et le Gouvernement belge est suspendue. Par ailleurs, le Gouvernement a pris l'engagement que le Commissaire auprès du négoce n'exercera sa tâche que dans le respect des règles du traité relatives à la libre circulation des produits communautaires. En conséquence, la Haute Autorité a fait savoir au Gouvernement belge qu'elle s'attend à ce que dans la pratique l'activité des commissaires rendra sans objet les réserves qu'elle avait formulées.

## CONCENTRATIONS

HADIR/UBELL

Dans sa séance du 30 octobre 1963, la Haute Autorité a autorisé la Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange - St. Ingbert - Rumelange (HADIR) à Luxembourg d'acquérir un peu plus de 50 % du capital social de la Société des Usines, Boulonneries et Etirage de La Louvière (UBELL), Belgique. Par l'achat de cette participation, HADIR a acquis le pouvoir de contrôler UBELL au sens de la décision 24/54 du 26 mai 1954 de la Haute Autorité.

HADIR est avant tout une société de production d'acier et notamment de produits plats. UBELL fabrique essentiellement des produits étirés. La Haute Autorité a considéré que la consommation d'acier relativement faible d'UBELL ne donne pas à HADIR le pouvoir d'établir une position artificiellement privilégiée lui permettant d'échapper aux règles de concurrence résultant de l'application du traité.

Salzgitter AG/Otto R. Krause

Dans sa séance du 30 octobre 1963, la Haute Autorité a autorisé la Hüttenwerk Salzgitter AG à Salzgitter-Drütte d'acquérir la totalité des parts sociales d'Otto R. Krause - Eisengrosshaus GmbH (anciennement Schlieker Eisenhandel GmbH) à Düsseldorf.

Par cette acquisition, Salzgitter a la possibilité de contrôler Krause au sens de la décision 24/54 de la Haute Autorité.

La Haute Autorité a considéré que Salzgitter et les entreprises qu'elle contrôle n'obtiennent pas, en raison de la concentration avec Krause, une position sur le marché de l'acier qui rendrait impossible une autorisation. Elle a estimé que cette concentration permettra aux entreprises intéressées d'améliorer leurs approvisionnements et leurs ventes sans leur conférer, en ce qui concerne les produits sidérurgiques relevant de la juridiction de la Haute Autorité, le pouvoir d'échapper aux règles de concurrence résultant de l'application du traité de la C. E. C. A.

## T R A N S P O R T S

Application de la recommandation 1/61

Dans sa séance du 11 septembre 1963, la Haute Autorité a décidé de demander aux gouvernements des Etats membres de lui fournir jusqu'au 1er décembre 1963 des renseignements sur l'état des mesures légales et administratives qu'ils envisagent de prendre ou qu'ils ont déjà prises en vue de l'application de la recommandation 1/61.

Cette décision de la Haute Autorité fait suite aux conversations qui ont eu lieu à l'échelon administratif entre les représentants des six gouvernements et ceux de la Haute Autorité.

Obstacles à la frontière italienne

Un groupe de travail des Commissions de transports C. E. C. A. - Suisse et C. E. C. A. -Autriche est chargé de l'examen de la situation créée dans les transports de marchandises C. E. C. A. vers l'Italie du fait des difficultés existantes pour l'acheminement du trafic en transit à travers la Suisse et l'Autriche.

Mesure tarifaire intérieure spéciale en France

Par décision 15/63 du 6 novembre 1963 (1), la Haute Autorité a autorisé une convention tarifaire entre la Société nationale des chemins de fer français et l'Union sidérurgique du Nord de la France relative aux transports ferroviaires de minerais de fer lorrains.

Cet accord tarifaire a été autorisé pour un an.

La Haute Autorité a tenu compte à la fois de l'intérêt du transporteur à maintenir un trafic important de minerais dans des conditions d'acheminement particulièrement favorables sur un ensemble de lignes électrifiées et du fait que l'application de la réduction tarifaire profitera également aux entreprises productrices de minerais intéressées sans pour autant fausser dans le marché commun les conditions de concurrence entre producteurs de minerais de fer.

---

(1) Journal officiel des Communautés européennes du 16 novembre 1963 (6e année - n° 165).

## RECHERCHE TECHNIQUE

## NOUVEAUX PROJETS DE RECHERCHE

Charbon

Dans sa séance du 19 septembre 1963, la Haute Autorité a décidé de consulter le Comité consultatif et de demander au Conseil l'avis conforme au titre de l'article 55, 2 sur l'opportunité de contribuer par une aide financière aux trois projets de recherche suivants :

Recherches géologiques et stratigraphiques sur l'origine et l'apparition du grisou dans le massif houiller

Présentée par la Saarbergwerke AG, Sarrebruck, cette recherche tend à clarifier davantage trois questions intéressant l'ensemble du problème de la présence et du contrôle du grisou dans les mines de houille. Les travaux prévus ont pour objet d'élucider la question de l'origine du grisou, la question de sa migration ainsi que la possibilité d'appliquer à ce problème les méthodes prévisionnelles permettant de calculer à l'avance la présence et le dégagement de grisou dans les excavations minières. La durée des travaux prévus est estimée à 3 - 4 ans.

Les répercussions prévues de cette recherche sont de plusieurs ordres et intéressent la mise en oeuvre de mesures de rationalisation de l'industrie charbonnière, le maintien des emplois du personnel des mines ainsi que le renforcement de sa sécurité. La Haute Autorité a décidé de prendre à sa charge 80% de la dépense totale, ce qui correspond à un montant de 427 000 unités de compte A. M. E.

Ce nouveau projet de recherche s'inscrit dans le très grand effort que la Haute Autorité soutient dans ce domaine. En 1957, la Haute Autorité avait organisé un concours pour la mise au point d'appareils de mesure et de détection devant permettre de déceler les risques d'incendie ou d'explosion dans les charbonnages. De 1958 à 1961, la Haute Autorité a accordé des aides financières importantes à des centres d'études et de recherches en République fédérale, en Belgique, en France et aux Pays-Bas pour des recherches dans le domaine des dégagements instantanés de grisou et sur la présence et le dégagement de méthane dans le massif carbonifère.



### Recherche sur la combustion catalytique des gaz résiduels produits par les fabriques d'agglomérés

Les demandes d'attribution d'aide financière émanant de la Société Charentaise de Défumage, Paris, et de la Société des Charbonnages de Wérister, Liège, visent à faire progresser les études tendant à mettre au point des procédés de fabrication d'agglomérés de houille brûlant sans fumées. La durée prévue des travaux est de deux ans.

L'intérêt de ce projet, comme d'ailleurs celui des recherches effectuées avec l'aide de la Haute Autorité pour le dépoussiérage des fumées rousses, réside dans les efforts qui sont faits actuellement aussi bien sur le plan technique que sur le plan administratif pour empêcher la pollution atmosphérique. La Haute Autorité s'est prononcée pour une participation de 70%, soit pour une contribution de 75 500 unités de compte A. M. E.

### Recherche sur les pressions de terrains dans les mines de houille

Ce projet a été présenté à l'initiative du Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France, Paris, de l'Institut National de l'Industrie Charbonnière, Liège, et des Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg, Heerlen. Déjà en 1958, la Haute Autorité avait consenti aux organismes centraux de recherches une aide financière de l'ordre de 1,7 million d'unités de compte A. M. E. pour l'étude et le contrôle des pressions de terrains. Il s'est avéré, au terme de la première période de recherche, que les tâches qu'elle comporte sont plus complexes que prévu et qu'il est nécessaire de les poursuivre pendant une nouvelle période de trois ans.

Les résultats de ce projet de recherche auront une répercussion importante sur le niveau de sécurité du personnel de la mine ainsi que sur la mécanisation du soutènement. La Haute Autorité a décidé de participer à concurrence de 70% environ au coût de ces travaux, soit pour un montant de 650 000 unités de compte A. M. E.

### Acier

Le 19 septembre, la Haute Autorité a décidé d'accorder son aide financière au projet de recherche suivant :

Recherche sur l'enrichissement de minerais communautaires par un grillage magnétisant

Fondé sur une demande de l'Institut de Recherches de la Sidérurgie Française (IRSID), ce projet a pour objet la mise au point de l'enrichissement par grillage magnétisant de minerais marchands originaires de la Communauté en vue de rendre compétitifs la plus grande partie de ces minerais avec les minerais riches importés en provenance des pays tiers. La durée de réalisation du projet est d'environ trois ans. En raison de l'intérêt qu'elle attache à l'exploitation des ressources communautaires de minerais, la Haute Autorité a décidé d'accorder un montant maximum de 823 500 unités de compte A. M. E. , représentant 50% du total des dépenses prévues à l'exécution de ce projet de recherche.

## PROBLEMES DU TRAVAIL

## READAPTATION

Nouveaux cas de réadaptation

De fin juillet à mi-novembre 1963, la Haute Autorité a décidé d'appliquer des aides de réadaptation prévues par le traité en faveur de près de 6 000 travailleurs d'entreprises de la Communauté. Elle a ouvert, à cet effet, des crédits s'élevant à plus de 1 million d'unités de compte A. M. E.

Ces décisions portent à plus de 4,3 millions d'unités de compte le montant total des aides accordées de janvier à novembre 1963 par la Haute Autorité en faveur de près de 23 900 travailleurs, les gouvernements contribuant pour un montant équivalent aux dépenses de réadaptation envisagées.

Les décisions prises depuis la fin du mois de juillet 1963 concernent la fermeture partielle ou totale de 16 exploitations de la Communauté dont 6 exploitations charbonnières (4 120 travailleurs - 716 250 unités de compte A. M. E.), 2 cokeries (650 travailleurs - 118 750 unités de compte A. M. E.) et 7 exploitations de minerais de fer (970 travailleurs - 166 500 unités de compte A. M. E.), 1 installation sidérurgique (320 travailleurs - 25 000 unités de compte A. M. E.).

Les entreprises et le nombre de travailleurs intéressés, ainsi que le montant des crédits ouverts par la Haute Autorité sont les suivants :

- Charbonnages :
- "Viktoria", "Maybach" et "Reden" de la Saarbergwerke AG  
(2 250 travailleurs - 2 250 000 DM)
  - "Kronprinz", petite mine à Borgloh (République fédérale)  
(81 travailleurs - 80 000 DM)
  - "Friedrich Ernestine" de la Gewerkschaft du Steinkohlenbergwerk Victoria Mathias à Essen-Steppenberg  
(901 travailleurs - 175 000 DM)

- "Gottesegen" de la Gewerkschaft Gottesegen à Sprockhövel (Westphalie)  
(789 travailleurs - 400 000 DM)
- Cokeries :
  - "Alma" de la Rheinlbe Bergbau AG à Gelsenkirchen  
(362 travailleurs - 350 000 DM)
  - "Altenwald" des Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke à Völklingen  
(185 travailleurs - 125 000 DM)
- Mines de fer :
  - "Am Erzberg" de la Luitpoldhütte AG à Amberg  
(292 travailleurs - 125 000 DM)
  - "Friederike" de la Harz-Lahn-Erzbergbau AG à Bad Harzburg  
(153 travailleurs - 100 000 DM)
  - "Langenberg" (Moselle), France  
(110 travailleurs - 182 500 FF)
  - "St-Rémy-sur-Orne (Calvados), France  
(54 travailleurs - 103 625 FF)
  - "Damme" de la Erzbergbau Porta-Damme AG à Dützen près Minden  
(218 travailleurs - 100 000 DM)
  - "Reutersbruch" de la Erzbergbau Siegerland AG Betzdorf à Katzwinkel/Sieg.  
(133 travailleurs - 100 000 DM)
  - "Fernie" de la Harz-Lahn-Erzbergbau AG  
(12 travailleurs - 9 000 DM)
- Sidérurgie :
  - "Rennanlage" de la Rhein-Ruhr GmbH à Essen-Dellwig (installation de réduction directe de minerais de fer)  
(320 travailleurs - 100 000 DM)

## RECONVERSION

La Haute Autorité a publié, au début du mois de septembre, une étude de développement économique des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage dans sa collection d'Economie et Politique régionale.

Ce document constitue le premier volume d'une série d'études de développement et de conversion menée par la Haute Autorité ou avec sa

participation dans plusieurs pays membres de la Communauté, notamment en Belgique, en France et en Italie. En l'occurrence, il s'agit d'une synthèse des résultats obtenus par les études de plusieurs instituts belges.

## LOGEMENTS

En prévision de l'inauguration de la 50 000<sup>e</sup> maison ouvrière construite avec l'aide financière de la Haute Autorité, le graphique figurant à la page 53 illustre les actions menées par la Haute Autorité dans ce domaine depuis 1955.

## STATUT DU MINEUR

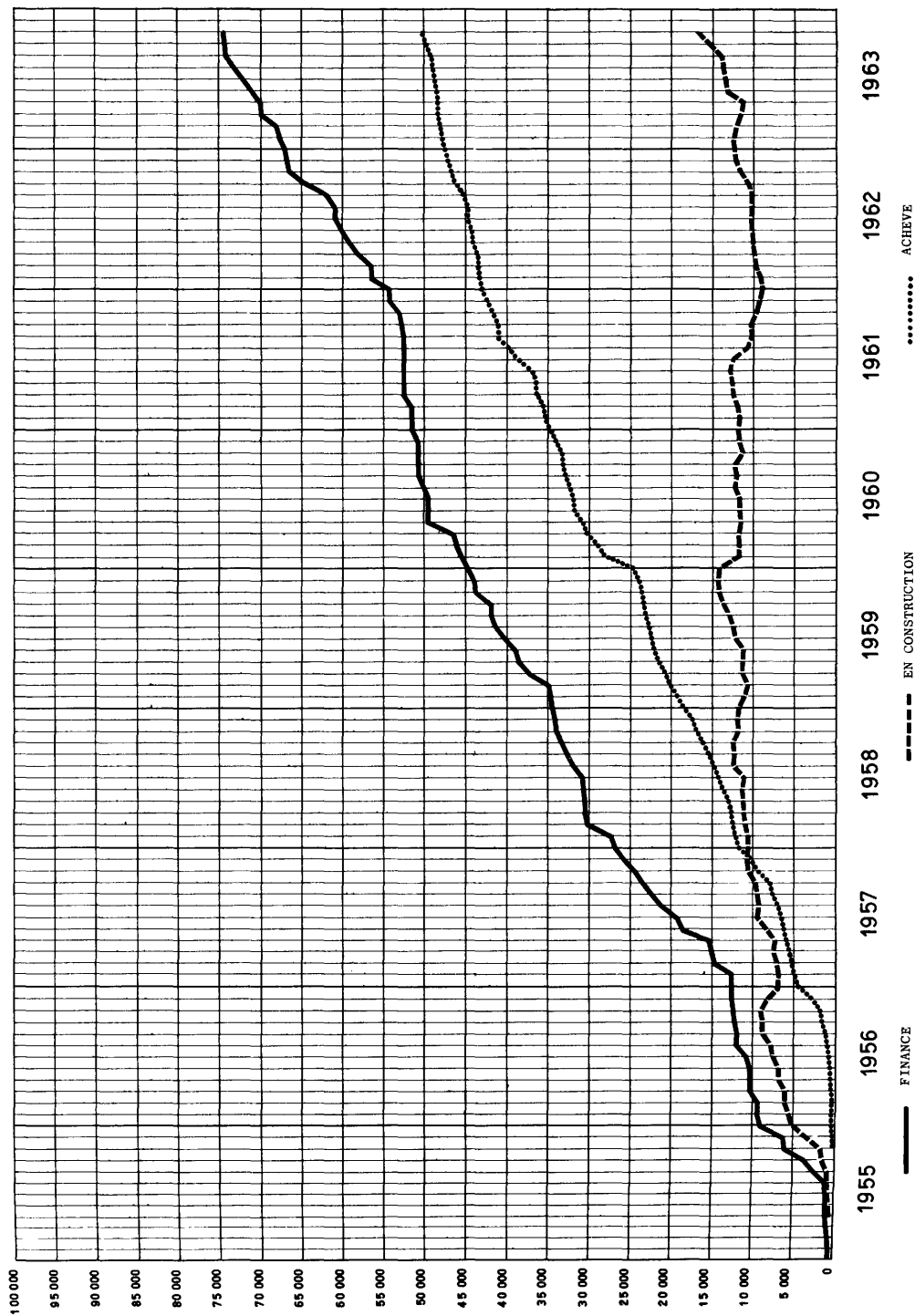
Il y a un an, en juillet 1962, au sein de la Commission mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans l'industrie charbonnière, les organisations patronales et la plupart des gouvernements se sont déclarés réticents à une discussion d'un projet de statut européen du mineur qui, d'après l'avis des organisations de travailleurs, aurait été un instrument valable pour favoriser l'harmonisation des conditions de travail, promouvoir l'amélioration de la condition sociale et garantir à l'industrie houillère une main-d'oeuvre stable, saine et efficace.

Depuis, la Haute Autorité a soumis une proposition de compromis qui visait à la création d'un groupe de travail de représentants des employeurs et de travailleurs ainsi qu'éventuellement de représentants des gouvernements.

La proposition de compromis formulée par la Haute Autorité ayant été refusée, les représentants de la Haute Autorité ont pris des contacts avec les organisations professionnelles et les représentants des gouvernements en vue de trouver une nouvelle formule qui permettrait la poursuite des discussions au sein de la Commission mixte.

En agissant ainsi, la Haute Autorité a confirmé l'engagement renouvelé qu'elle a pris lors de la dernière session du Parlement européen

# NOMBRE DE LOGEMENTS



d'appuyer toute mesure tendant à améliorer la condition sociale de la main-d'oeuvre des charbonnages, d'augmenter l'attrait qu'exerce l'industrie charbonnière sur les jeunes travailleurs. Elle reste convaincue qu'à l'échelon communautaire, la Commission mixte lui semble être la mieux appropriée pour la discussion de ce problème.

## SECURITE DU TRAVAIL

Dans sa séance du 30 octobre 1963, la Haute Autorité a rendu hommage à la mémoire des victimes de la catastrophe survenue dans la mine Mathilde à Legende de la Ilseder Hütte.

Elle a immédiatement dépêché les experts en matière de sécurité sur les lieux de la catastrophe. Le 13 novembre 1963, elle a examiné le rapport établi par ses experts.

A cette occasion, la Haute Autorité a pris connaissance avec grande satisfaction du succès obtenu par les sauveteurs. Elle a adressé aux mineurs qui ont été sauvés, ainsi qu'aux équipes de sauvetage, ses vœux et ses félicitations sincères.

La Haute Autorité fera tous les efforts en son pouvoir pour tirer des expériences acquises au cours de cette action de sauvetage, tant en ce qui concerne les causes de la catastrophe que du développement de nouvelles méthodes de sauvetage, le plus grand nombre de renseignements afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'industrie minière de la Communauté.

C'est pourquoi elle a l'intention de proposer au Conseil spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier d'étendre aux mines de fer souterraines la compétence de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille.

Elle fera rapport sur les causes de la catastrophe et du déroulement des opérations de sauvetage à l'Organe permanent ainsi qu'à la Commission du Parlement européen compétente pour les questions de sécurité.

Dès qu'elle avait eu connaissance de la catastrophe, la Haute Autorité avait affecté un montant de 50 000 DM aux premiers secours des familles éprouvées.

## ORGANE PERMANENT

L'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille s'est réuni le 11 octobre 1963 à Luxembourg.

Il s'est prononcé sur l'organisation de ses travaux futurs en matière de grisou, poussières et explosions. Il s'est prononcé en faveur d'un projet de recherche comportant l'utilisation d'un puits de grande profondeur pour les essais pratiques de lutte contre les incendies.

En second lieu, les délibérations de l'Organe permanent ont porté sur deux accidents miniers survenus en Grande-Bretagne et deux autres survenus en République fédérale.





# **ANNEXES**

## C H A R B O N

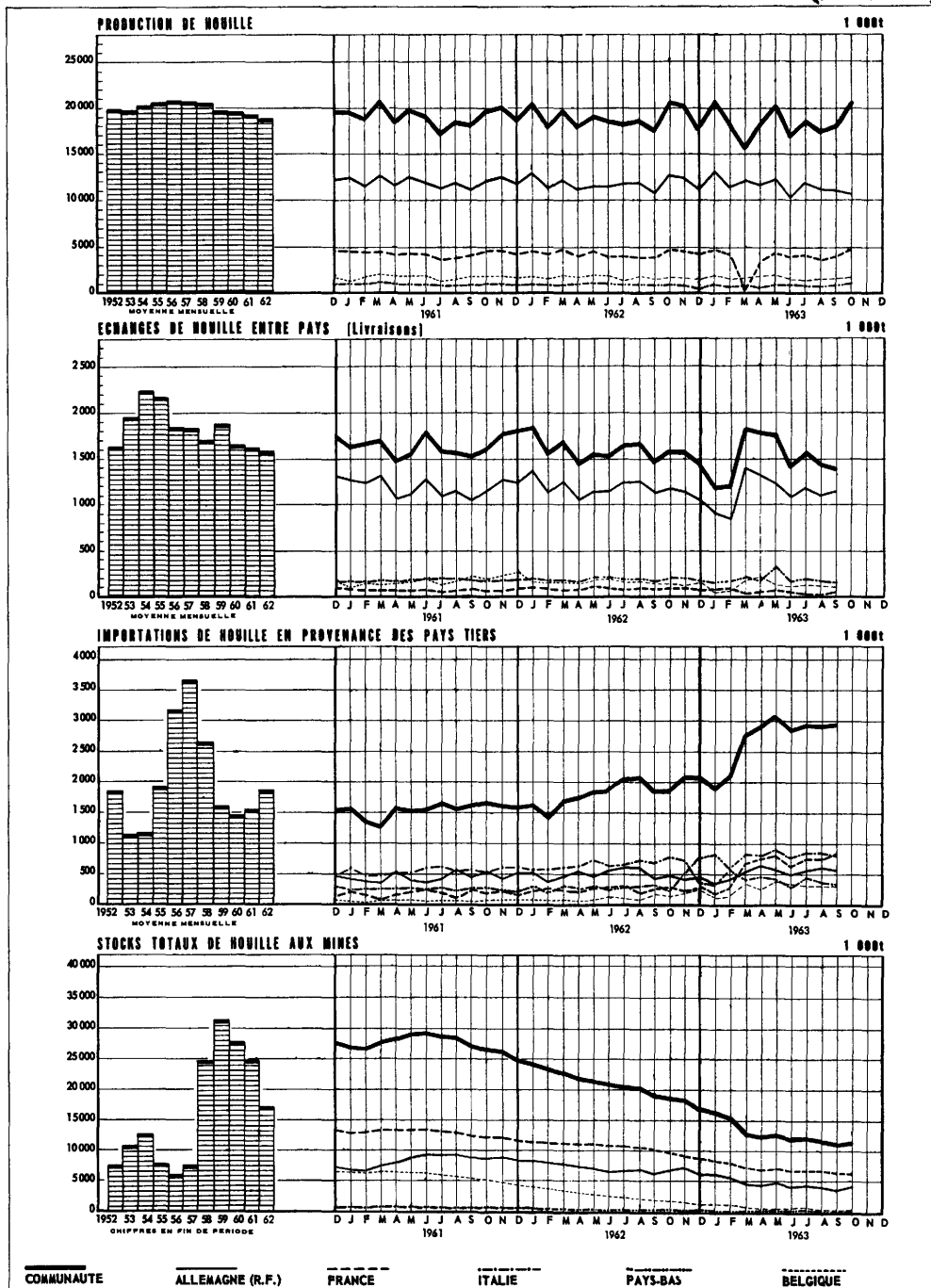
(en milliers de tonnes)

		Allemagne (R. F.)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté	
I	<u>Production de houille</u>							
	Octobre	1963	12 846	1 950	4 907	50	1 036	20 789
	Octobre	1962	12 674	1 929	4 808	74	1 034	20 520
	Janvier à octobre	1963	118 567	17 649	38 837	491	9 697	185 241
	Janvier à octobre	1962	117 537	17 548	43 442	563	9 677	188 767
	<u>Différence en %</u>							
	Janvier à octobre	1963-1962	+ 0,9	+ 0,5	- 10,6	-12,8	+ 0,1	- 1,9
II	<u>Production de coke</u>							
	Octobre	1963	3 494	614	1 199	390	356	6 053
	Octobre	1962	3 560	583	1 125	390	359	6 017
	Janvier à octobre	1963	34 643	5 984	10 999	3 832	3 540	58 999
	Janvier à octobre	1962	35 835	5 995	11 144	3 526	3 511	60 011
	<u>Différence en %</u>							
	Janvier à octobre	1963-1962	- 3,3	- 0,2	- 1,3	+ 8,7	+ 0,8	- 1,7
III	<u>Importation de houille des pays tiers (1)</u>							
	Septembre	1963	564	(300)	878	855	354	2 951
	Septembre	1962	464	172	248	680	318	1 881
	Janvier à septembre	1963 (1)	4 817	2 600	5 433	7 341	3 734	23 925
	Janvier à septembre	1962	4 686	802	2 210	5 853	2 719	16 270
	<u>Différence en %</u>							
	Janvier à septembre	1963-1962	+ 2,8	+ 224,2	+145,8	+25,4	+37,3	+ 47,0
IV	<u>Livraison de houille vers les autres pays de la C. E. C. A.</u>							
	Septembre	1963	1 051	118	58	-	174	1 401
	Septembre	1962	1 134	141	70	-	151	1 497
	Janvier à septembre	1963	10 171	1 183	459	-	1 692	13 505
	Janvier à septembre	1962	10 733	1 460	761	-	1 681	14 635
	<u>Différence en %</u>							
	Janvier à septembre	1963-1962	- 5,2	- 19,0	-39,7	-	+ 0,7	- 7,7
V	<u>Livraison de coke vers les autres pays de la C. E. C. A.</u>							
	Septembre	1963	744	40	15	1	133	933
	Septembre	1962	605	36	11	1	131	782
	Janvier à septembre	1963	6 395	443	82	12	1 243	8 175
	Janvier à septembre	1962	5 497	379	90	9	1 371	7 347
	<u>Différence en %</u>							
	Janvier à septembre	1963-1962	+ 16,3	+ 16,9	-8,9	+33,3	- 9,3	+ 11,3
VI	<u>Chômage par manque de débouchés (tonnages non produits)</u>							
	Octobre	1963	-	-	-	-	-	-
	Octobre	1962	-	-	10	-	-	10
	Janvier à octobre	1963	-	-	-	-	-	-
	Janvier à octobre	1962	45	-	98	-	-	143
	<u>Différence en %</u>							
	Janvier à octobre	1963-1962	- 100,0	-	- 100,0	-	-	-100,0
VII	<u>Stocks de houille aux mines (en fin de période)</u>							
	Octobre	1963	4 139	446	6 326	45	485	11 442
	Octobre	1962	6 820	1 845	9 756	50	527	18 998
	<u>Différence en %</u>							
			- 39,3	- 75,8	-35,6	-10,0	-7,9	- 39,8

(1) Non compris 13 tonnes importées par le Grand Duché de Luxembourg

# CHARBON

(COMMUNAUTE)



ACIER

(en milliers de tonnes)

	Allemagne (R. F.)	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays- Bas	Communauté
<u>Production d'acier brut</u>							
Octobre 1963 (1)	2 868	696	1 617	890	348	210	6 629
Octobre 1962	2 860	612	1 528	831	362	182	6 375
Janvier-octobre 1963 (1)	26 309	6 233	14 573	8 480	3 362	1 935	60 892
Janvier-octobre 1962	27 596	6 125	14 310	8 044	3 351	1 750	61 176
Différence en %							
Janvier-octobre 1963-1962	- 4,7	+ 1,8	+ 1,8	+ 5,4	+ 10,6	+ 10,6	- 0,5
<u>Production de fonte</u>							
Octobre 1963 (1)	2 050	627	1 300	315	307	154	4 753
Octobre 1962	2 108	568	1 229	322	312	136	4 675
Janvier - octobre 1963 (1)	19 107	5 747	11 852	3 163	2 958	1 411	44 237
Janvier - octobre 1962	20 455	5 645	11 565	2 960	2 989	1 311	44 925
Différence en %							
Janvier-octobre 1963-1962	- 6,6	+ 1,8	+ 2,5	+ 6,9	- 1,0	+ 7,6	- 1,5

Provenance des commandes enregistrées

(en milliers de tonnes)

Commandes enregistrées (Aciers ordinaires)	Marchés nationaux	Autres pays C. E. C. A.	Pays tiers	TOTAL
Octobre (1) 1963	3 140	867	785	4 792
Octobre 1962	2 816	813	655	4 284
Janvier-octobre (1) 1963	28 798	7 898	7 128	43 824
Janvier-octobre 1962	28 074	8 449	7 751	44 274

Commandes, Livraisons et Carnets

(en milliers de tonnes)

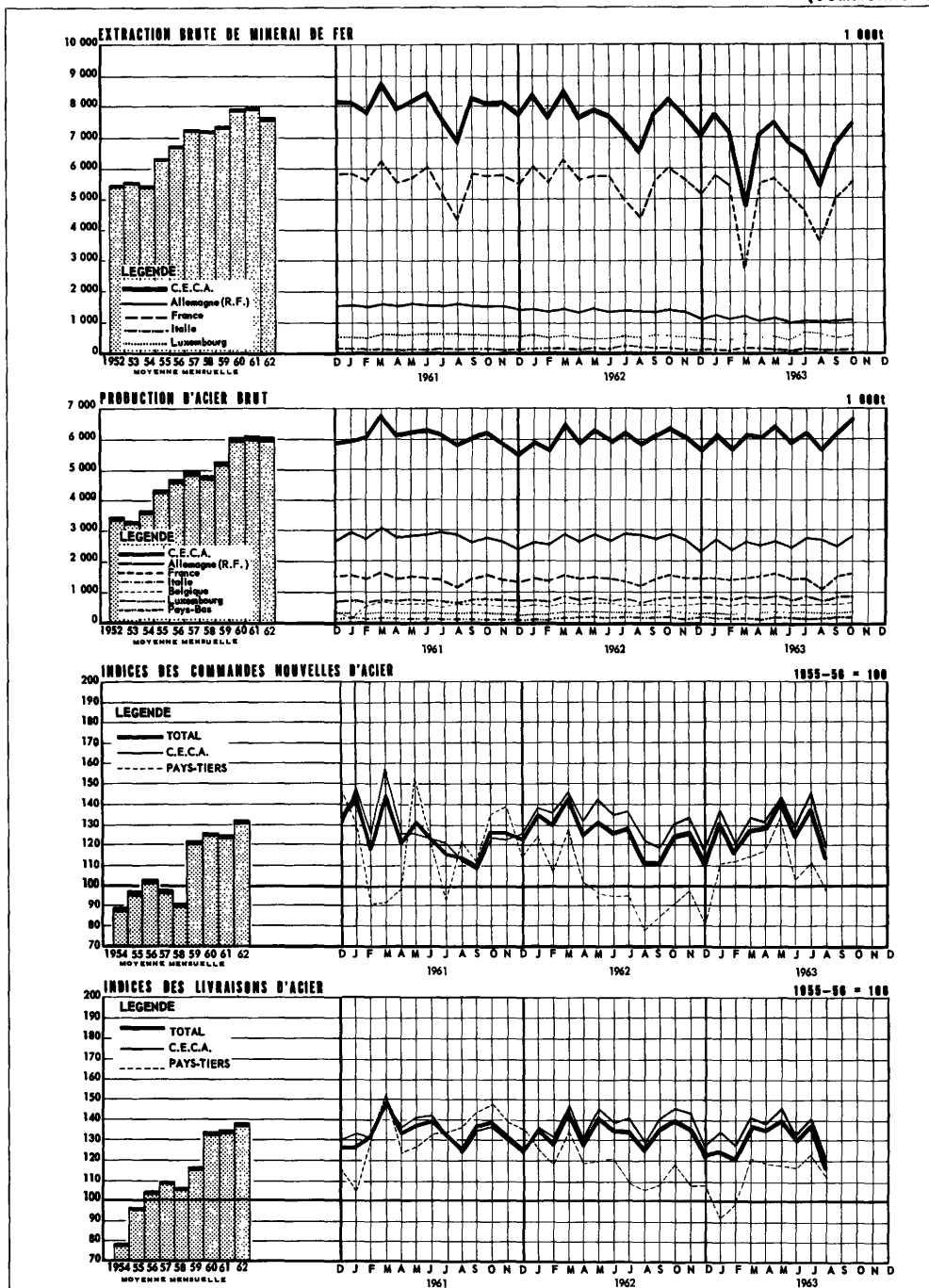
	Commandes	Livraisons	Carnets (2)
Janvier-août 1963	35 392	35 084	9 431
Janvier-août 1962	35 611	35 582	10 436

(1) Chiffres provisoires

(2) Fin du mois.

## ACIER

(COMMUNAUTE)





**ORGANISATION  
DE LA HAUTE AUTORITE  
ET DE SES SERVICES ADMINISTRATIFS**

**Situation au 15 novembre 1963**





ORGANISATION DE LA HAUTE AUTORITE ET  
DE SES SERVICES ADMINISTRATIFS

A. LA HAUTE AUTORITE

1. Dino DEL BO, Président

.....

E. TORTORA, Chef adjoint de Cabinet (1)

2. Albert COPPE, Vice-président

D. CARDON de LICHTBUER - Chef de Cabinet

P. LEMOINE - Chef adjoint de Cabinet

3. Albert WEHRER, Membre

G. MINES - Chef de Cabinet

H. GUILLAUME - Chef adjoint de Cabinet

4. Paul FINET, Membre

H. DOFNY - Chef de Cabinet

J. CHARLOT - Chef adjoint de Cabinet

5. Roger REYNAUD, Membre

J. DEGIMBE - Chef de Cabinet

J. LAFUMA - Chef adjoint de Cabinet

6. Pierre-Olivier LAPIE, Membre

P. BAICHERE - Chef de Cabinet

P.M. SCHMITT - Chef adjoint de Cabinet

7. Fritz HELLWIG, Membre

W. KRAFFT - Chef de Cabinet

K. REICHERT - Chef adjoint de Cabinet

8. Karl-Maria HETTLAGE, Membre

K. MOOS - Chef de Cabinet

W. von PÖLNITZ von und zu EGLOFFSTEIN  
- Chef adjoint de Cabinet

9. Johannes LINTHORST-HOMAN, Membre

G. WISSELS - Chef de Cabinet

M. HEINSIUS - Chef adjoint de Cabinet

---

(1) M. TORTORA est provisoirement chargé de la direction du Cabinet.

B. DELEGATION DE LA HAUTE AUTORITE auprès du Gouvernement du ROYAUME-UNI

- E.N. VAN KLEFFENS - Ambassadeur - Chef de la Délégation  
 G. BERTHOIN - Conseiller principal - Responsable des questions politiques  
 G. AHRENS - Membre de la Délégation - Responsable des questions économiques

x

x

x

C. CONSEILLERS DE LA HAUTE AUTORITE

Conseillers hors classe :

- J. DINJEART - Conseiller pour les questions administratives  
 W. KLAER - Conseiller pour les questions de transports  
 R. REGUL - Conseiller à la Direction générale "Economie-Energie"  
 W. SALEWSKI - Conseiller pour les questions de crédit et d'investissement  
 M. SCHENSKY - Conseiller à la Direction générale "Charbon"  
 - Directeur de la Direction "Production" de la Direction générale "Charbon"  
 E. SCHNEIDER - Conseiller à la Direction générale "Acier"  
 - Directeur de la Direction "Production" de la Direction générale "Acier"

Conseiller principal :

- C. ALMINI - Conseiller à la disposition du Président de la Haute Autorité

x

x

x

D. DIRECTIONS GENERALES

I. SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire général : E.P. WELLENSTEIN

Le secrétariat général comprend

- deux directions : - RELATIONS EXTERIEURES  
- PORTE-PAROLE
- une division : - SECRETARIAT  
(relevant directement du secrétaire général)

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
	SECRETARIAT DE LA HAUTE AUTORITE (1)	W. VERHEYDEN Chef de division
RELATIONS EXTERIEURES	1. Politique commerciale - Pays tiers  2. Affaires politiques - Organisations inter- nationales  3. Affaires générales - Protocole	Ch. REICHLING Directeur  S. GAHLER Chef de division  C. CHRISTAKI de GERMAIN Chef de division  A. DELLI PAOLI Chef de division
PORTE-PAROLE	1. Presse et Public relations  2. Rapports généraux et Bulletins	L. JANZ Directeur  E. BRESCHI Chef de division  R. GACHOT Chef de division

(1) Cette division relève directement du secrétaire général.

**II. DIRECTION GENERALE "ADMINISTRATION ET FINANCES"**

Directeur général : G. SIGNORINI  
 Conseiller hors classe: J. DINJEART

Cette direction générale comprend

3 directions : A. PERSONNEL  
 B. AFFAIRES INTERIEURES  
 C. BUDGET

En outre, la direction de l'inspection est rattachée administrativement à la direction générale Administration et Finances.

Secrétaire de la direction générale :

L. MAY, administrateur principal

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
A. PERSONNEL	1. Gestion 2. Recrutement et formation du personnel 3. Welfare et pensions	M. JAURANT-SINGER Directeur J. DE GROOTE Chef de division A. de BRIEY Chef de division M. CLAEZER Chef de division
B. AFFAIRES INTERIEURES	1. Administration intérieure (y compris l'interprétation) 2. Documentation - Archives 3. Etudes et analyses 4. Publications 5. Traduction	T. NOYON Directeur G. SPIRA Chef de division J. LEYMARIE Chef de division C. GOUDIMA Chef de division L. KNAFF Chef de division R. THOMIK Chef de division
C. BUDGET	1. Etat prévisionnel 2. Budget de recherche et de réadaptation	R.J. MONNORY Directeur H. HAIGHTON Chef de division G. MACQUERON Chef de division

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
INSPECTION		A. CARISI Directeur A. DE JONG Conseiller principal

**III. DIRECTION GENERALE "ECONOMIE-ENERGIE"**

Directeur général : J. DENIZET  
 Conseiller hors classe : R. REGUL

Cette direction générale comprend

- 6 directions : A. POLITIQUE ECONOMIQUE  
 B. ENTENTES ET CONCENTRATIONS  
 C. ECONOMIE D'ENTREPRISES  
 D. ETUDES ET STRUCTURES  
 E. AUTRES SOURCES D'ENERGIE  
 F. TRANSPORTS

Secrétaire de la direction générale :

C. STUFFMANN, administrateur principal

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
A. POLITIQUE ECONOMIQUE	1. Fonctionnement du marché 2. Economie sociale et régionale 3. Economie générale	J. CROS Directeur W. RENNER Conseiller R. SOLIMA Conseiller Ch. BARE Conseiller
B. ENTENTES ET CONCENTRATIONS		J. PETRICK Directeur J. JAEGER Conseiller E. SCHMITZ Conseiller W. VON DER HEIDE Conseiller
C. ECONOMIE D'ENTREPRISES	Prix de revient - Recettes	O. SCHUMM Directeur S. VON LUDWIG Chef de division

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
D. ETUDES ET STRUCTURES	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Objectifs généraux - Charbon - Acier (rapp. art. 46)</li> <li>2. Objectifs généraux - Energie</li> <li>3. Etudes et expansion générale</li> </ol>	<p>P. MAILLET Directeur</p> <p>M. PANNIER Chef de division</p> <p>J.P.ABRAHAM Chef de division</p> <p>H. KRIJNSE-LOCKER Chef de division</p>
E. AUTRES SOURCES D'ENERGIE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pétrole - Gaz naturel</li> <li>2. Electricité et gaz</li> </ol>	<p>L. CORRADINI Directeur</p> <p>J. HARTMANN Chef de division</p> <p>H. MIRSCHINKA Chef de division</p>
F. TRANSPORTS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chemins de fer</li> <li>2. Navigation - Route</li> </ol>	<p>I. DEBOIS Directeur</p> <p>W. KOCH Chef de division</p> <p>V. SCHMITT Chef de division</p>



IV. DIRECTION GENERALE "CHARBON"

Directeur général : H. DEHNEN

Cette direction générale comprend

- 3 directions : A. PRODUCTION  
 B. APPROVISIONNEMENT ET  
 PROBLEMES STRUCTURELS  
 C. QUESTIONS COMMERCIALES

Secrétaire de la direction générale :

R. ANDRE, administrateur principal

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
A. PRODUCTION	1. Recherches techniques 2. Exploitation 3. Sécurité	M. SCHENSKY Conseiller hors classe Directeur G. WONNERTH Conseiller C. BERDING Conseiller J. LECLERCQ Conseiller
B. APPROVISIONNEMENT ET PROBLEMES STRUCTURELS	1. Approvisionnement 2. Problèmes structurels	E. DUTILLEUL Directeur F. LONG Chef de division M. TEITGEN Chef de division
C. QUESTIONS COMMERCIALES	1. Prix et barèmes 2. Règles du marché	J. VERGES Directeur H. WITLOX Chef de division H. PROSKAR Chef de division

V. DIRECTION GENERALE "ACIER"

Directeur général : T. ROLLMAN

Cette direction générale comprend

2 directions : A. PRODUCTION  
B. MARCHE

Secrétaire de la direction générale :

R. PEETERS, administrateur principal

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
A. PRODUCTION	1. Aciéries 2. Laminoirs et normalisations 3. Recherches techniques	E. SCHNEIDER Conseiller hors classe Directeur C. RICCI Conseiller F. SPIECE Conseiller L. MOURET Conseiller
B. MARCHE	1. Etudes à court et à moyen terme 2. Acier laminé 3. Matières premières 4. Caisse de péréquation	F. PECO Directeur A. STAKHOVITCH Conseiller principal H. KUTSCHER Chef de division M. GOEDERT Chef de division V. NOVELLA Chef de division J. NICOLAI Conseiller

**VI. DIRECTION GENERALE "PROBLEMES DU TRAVAIL,  
ASSAINISSEMENT ET RECONVERSION"**

Directeur général : F.VINCK

Cette direction générale comprend

- 3 directions : A. TACHES OPERATIONNELLES  
B. PREPARATION ET ETUDES  
C. SECURITE ET MEDECINE  
DU TRAVAIL, AFFAIRES  
GENERALES

Secrétaire de la direction générale :

J. DANIS, administrateur principal

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
A. TACHES OPERATIONNELLES	1. Programmes régionaux de reconversion et de développement d'industries nouvelles 2. Assainissement, réadaptation et emploi 3. Maisons ouvrières 4. Documentation	G. MICHEL Directeur M. BONNEMAISON Chef de division R. COINTRE Chef de division H. ZOELLNER Chef de division R. GREGOIRE Chef de division
B. PREPARATION ET ETUDES	1. Conditions de travail et relations industrielles 2. Salaire et sécurité sociale 3. Formation professionnelle	Ch. SAVOILLAN Directeur H. OLLENHAUER Chef de division P. DE BOER Chef de division H. MASSOTH Chef de division
C. SECURITE ET MEDECINE DU TRAVAIL, AFFAIRES GENERALES	1. Sécurité du travail 2. Médecine et hygiène du travail	M. CONVENEVOLE Directeur M. GERLACHE (1) Chef de division Dr.A.CLAASS Chef de division

(1) M.GERLACHE est également secrétaire de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille.

VII. DIRECTION GENERALE "CREDIT ET INVESTISSEMENTS"

Directeur général : H. SKRIBANOWITZ

Cette direction générale comprend

2 directions : A. CREDIT

B. INVESTISSEMENTS

Secrétaire de la direction générale :

G. WEYRICH, administrateur principal

DIRECTIONS	DIVISIONS	RESPONSABLES
A. CREDIT	1. Trésorerie	A. THEUNISSEN Directeur
	2. Emprunts	R. HACKER Chef de division
	3. Prêts industriels et autres prêts	Ph. WERTHAUER Chef de division
B. INVESTISSEMENTS	1. Prêts et garanties	F. GILLET Chef de division
	2. Enquêtes sur les investissements	A. du CASTEL Directeur
		W. RUHE Chef de division
		A. SCHMITZ Chef de division

E. COMITE CONSULTATIFI. BUREAU

Président	:	H. KEGEL
Vice-Président	:	E. CONROT
Vice-Président	:	D. TACCONE
Membres	:	P. DELVILLE
		H. PETERS
		J. PICARD

II. SECRETARIAT

A. SUPINO

Les organigrammes des services communs aux trois Exécutifs des Communautés européennes seront publiés ultérieurement.

REMARQUES SUR LA PARUTION DU BULLETIN DE LA C. E. C. A.

1. Vente - Abonnement

L'abonnement comporte un minimum de 4 numéros par an. Il s'agit à la fois de numéros consacrés à des comptes rendus périodiques d'activité ainsi que de la publication de textes officiels se rapportant à des sujets particuliers.

Le montant de l'abonnement annuel est de :

100 FB; 10 FF

Le prix du numéro est de :

30 FB; 3 FF

Le prix des numéros consacrés à des sujets particuliers est variable.

L'abonnement peut être souscrit aux adresses indiquées au verso de la couverture.

2. Série

A partir de l'année 1963, et sans préjudice de la numérotation actuelle, le Bulletin de la C. E. C. A. comporte une numérotation courante valable pour tous les numéros. On trouvera dans le tableau suivant un relevé des numéros parus.

Année	Parution	Disponibilité
1956	10 numéros	épuisés
1957	9 numéros dont "Un siècle de développement de la production d'acier"	épuisés disponible en f, i, n
1958	5 numéros	épuisés
1959	"Résumé du 7e Rapport général"	épuisé
1960	3 numéros y compris  "Résumé du 8e Rapport général"	n° 2 disponible en d, i, n, les autres numéros sont épuisés épuisé
1961	4 numéros y compris  "Résumé du 9e Rapport général"	n° 4 disponible en f, d, i, n, les autres numé- ros sont épuisés épuisé
1962	7 numéros dont "Objectifs généraux Acier"  "Mémorandum sur la politique énergétique"  "Etude sur les perspectives éner- gétiques à long terme" y compris "Résumé du 10e Rapport général"	n° 2, 3 et 4 disponibles  disponible en d et n disponible en n et e  disponible disponible en d, i et n
1963	6 numéros dont "Politique de recherche technique de la Haute Autorité"  "La C. E. C. A. 1952 - 1962" y compris "Résumé du 11e Rapport général"	disponibles  disponible disponible disponible

Note : Tous les numéros paraissent dans les 4 autres langues officielles de la Communauté : d : allemand  
f : français  
i : italien  
n : néerlandais

Un seul numéro a paru en anglais (e : anglais). Il s'agit du "Mémorandum sur la politique énergétique".

## Les 10 premières années d'une intégration partielle

Grâce à cette publication, il est possible, pour la première fois, de se faire une idée d'ensemble non seulement de l'évolution politique et sociale de la C. E. C. A. au cours de ces dix dernières années, mais aussi des problèmes économiques et sociaux les plus importants qu'il a fallu résoudre durant cette période.

Après un exposé introductif, dans lequel la Haute Autorité fait connaître ses conceptions politiques propres sur un certain nombre de problèmes, on trouve dans cette étude un vaste rapport qui porte les signatures des professeurs Wagenführ, Barre, Duquesne de la Vinelle et Stohler, ainsi que de quelques autres experts.

Dans une première partie "descriptive", les auteurs examinent l'évolution des industries de la Communauté sous de nouveaux aspects. Ils soumettent notamment à une analyse critique les courants de concentration et l'évolution des coûts dans l'industrie sidérurgique. En ce qui concerne les charbonnages, le rapport met en lumière les progrès croissants du système de la valorisation du charbon, tandis qu'il s'attache également à mesurer les détériorations structurelles dans le domaine des débouchés, détériorations qui ont plus particulièrement affecté ce secteur du fait de la concurrence des autres sources d'énergie.

Une deuxième partie traite des plus importants problèmes économiques : la politique en matière de concurrence, de transport, d'impôts et de commerce extérieur fait, pour la première fois, l'objet d'un exposé cohérent couvrant une décennie entière. Il en est de même en ce qui concerne les problèmes spécifiques des secteurs du charbon et de l'acier.

Après avoir, en outre, analysé les mesures économiques (prévisions à long terme, politique d'investissement) qui établissent des critères positifs et souligné, dans un exposé succinct, l'importance qu'il convient d'accorder aux problèmes sociaux, les auteurs du rapport terminent leur étude par un bilan des effets de l'intégration.

Cette publication comportant plus de 800 pages est publiée dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Prix de vente : FF 24, 50 (FB 250, -)

---

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement.